Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT Date de convocation : 26 janvier 2024 Nombre de conseillers en exercice : 20 Nombre d'élus présents pour ce point : 13

Nombre de procuration: 03

Extrait n°BC-02-2024-020

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 11 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

En cours de séance : Christian RAPHA.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION:

Patricia PALMONT à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian PALIN. **En cours de séance**: Sainte-Rose CAKIN à Thierry MARECHAL, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Christian VERNEUIL.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS:

Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGÉ.

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1:

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 11 janvier 2024.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 16 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 juin 2024

auté de Président

uno Nestor AZÉROT

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

PROCÈS-VERBAL



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze janvier à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique se sont réunis dans l'amphithéâtre du siège administratif, au Marigot, sur convocation du Président, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Point 1 - Intervention de Stéphane BERNIAC, Directeur du centre hospitalier Maurice DESPINOY".

Affaires Générales

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 9 novembre 2023.

Point 3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 7 décembre 2023.

Eau et Assainissement

Point 4 - Demande de financement au titre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP).

Subventions

Point 5 - Examen de dossiers de demandes de subvention présentés par les Associations.

Financement d'opération

Point 6 - Plan de financement du plan d'action 2024 du Contrat de rivière du Galion.

Point 7 - Plan de financement de l'opération « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager - Commune du Carbet ».

Point 8 - Plan de financement de l'opération relative au « Renouvellement de réseaux d'eau potable ».

Questions diverses.

AR-Préfecture de La Martinique 972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION:

Cabinet du Président :

Laurent ALBERT, Directeur de Cabinet. Willy ADÉLISE, Collaboratrice du Cabinet.

Direction de la Communication Hervé BRIVAL, Directeur.

Direction Générale des Services :

Philippe ANDRÉ, Directeur Général des Services.

Direction Eau et Assainissement Service Assainissement Non Collectif Mylène RENCIOT, Technicien Instructeur DFAP

Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux

Dalila SANDOT, Directrice.

Service des Assemblées

Sabine GLONDU-PHANOR, Responsable du Service Annie-Claude NADIR, Gestionnaire des Assemblées Mickaëlle JARRIN, Assistante Gestionnaire des Assemblées.

Direction Générale Adjointe Ressources :

Christiane JOSEPH, Directrice Générale Adjointe.

Direction Générale Adjointe du Développement de l'Attractivité et Cohésion du Territoire:

Dominique DESTIN, Directeur Général Adjoint.

Direction du Développement Numérique du Territoire Olivier LOUISIN, Technicien TIC.

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Le quorum étant atteint à neuf heures et dix minutes, le PRÉSIDENT ouvre la séance.

Il entame l'examen des points après avoir rappelé l'ordre du jour.

POINT 1 - INTERVENTION DE MONSIEUR STÉPHANE BERNIAC, DIRECTEUR DU « CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY ».

Le PRÉSIDENT accueille Messieurs Stéphane BERNIAC, Directeur Général, et Fabien FRANCOIS HAUGRIN, Directeur Adjoint de la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Économiques et Logistiques ; au sein du Centre Hospitalier Maurice DESPINOY.

Monsieur BERNIAC, ancien directeur général adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique, indique exercer ses fonctions depuis le 4 septembre 2023 au Centre Hospitalier Maurice DESPINOY (CHMD), structure dédiée à la santé mentale. Cet établissement implanté principalement sur le site historique de Colson à Balata (Fort-de-France) et dont l'activité est disséminée sur une vingtaine de structures de l'île, célébrera cette année son 70 ième anniversaire. Il souligne à ce titre, la contribution du défunt docteur Maurice DESPINOY, à la création de l'hôpital psychiatrique en Martinique en 1953. Les manifestations prévues viseront à promouvoir la psychiatrie et à changer la vision asilaire et extérieure à la ville de l'hospitalisation psychiatrique en Martinique.

Monsieur BERNIAC indique être néophyte en matière de psychiatrie malgré son expérience en pédopsychiatrie dans l'hexagone, il précise être cependant passionné de santé publique et met l'accent sur l'importance de la mobilisation des acteurs locaux pour la réussite des projets.

Il indique que le secteur de la psychiatrie en Martinique fait face à des défis tels que la perception négative de la spécialité et le manque de praticiens. Malgré une évolution, les notions de médication et d'isolement liées aux périodes de crise pour les patients, persistent. Aussi, les modalités de prise en charge des patients sont actuellement axées sur le respect de leur dignité et de leurs droits et il se plait à dire, que la place de la psychiatrie moderne ancrée dans la ville, offre diverses thérapies, des traitements et des approches de soins aux patients tout en favorisant une vie normale.

Le premier changement réside dans l'orientation ambulatoire qui représente 80% de l'activité psychiatrique. Les patients demeurent dans leur environnement familial, vont à l'hôpital de jour, ou se rendent au sein de structures ou de résidences médico-sociales disséminées sur le territoire telles que les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

Le CHMD s'inscrit activement dans la dynamique du « aller vers » en déployant des équipes mobiles vers le domicile des patients, les résidences, les établissements tels que les résidences, foyers ou EPHAD.

Il rappelle que pour regrouper les moyens de soins psychiatriques sur un seul site, le CHMD sera entièrement localisé d'ici la fin 2026, à Mangot-Vulcin au Lamentin où se situe une partie de l'hospitalisation de psychiatrie de Martinique.

Selon lui, il conviendra de transformer la psychiatrie et d'offrir aux patients une meilleure prise en charge de leur santé mentale en clarifiant l'offre de soins qui est pour l'heure confuse, vu que les nombreuses activités cliniques du CHMD réparties en pôles comme suit :

^{*} Un pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent qui regroupe :

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

- 8 Centres Médico-Psychologique (CMP) et centre d'accueil thérapeutique à

- temps partiel (CATPT),
- Un hôpital de jour (HDJ) (au Lamentin) ;
- Un centre de soins pour adolescents (CSA);
- Une unité d'hospitalisation pour la filière adolescente ;
- Des équipes mobiles pour la filière autisme (EMISA) ;
- * Un pôle de psychiatrie adulte secteur Centre-Nord Caraïbe qui rassemble :
 - Des CMP/ CATTP ;
 - Un HDJ (centre-ville Fort de France) ;
 - Un appartement thérapeutique sur le territoire de Saint-Pierre/Carbet ;
 - Des accueils familiaux et thérapeutiques (AFT);
 - Une équipe mobile de soins intensifs dans le milieu et réadaptation (EM SIMR) qui se déplace plusieurs fois par semaine au domicile du patient. Ce dispositif n'existe pas encore sur les secteurs Nord-atlantique et Sud de l'île.
- * Un pôle de psychiatrie secteur Nord-Atlantique-Sud qui intègre :
 - 4 unités d'hospitalisation ;
 - 5 CMP;
 - 4 CATTP ; (La Trinité, François, Marin, Rivière-salée)
 - 2 HDJ; (à Trinité et à Mangot Vulcin);
 - 30 places d'AFT.
 - 3 équipes mobiles (EM) dont 1 EM PEP'S (premier épisode psychotique) prônant la démarche d'« aller vers », en cas de soins précoces pour éviter des dérives majeures.
- * Un pôle intersectoriel, comprenant plusieurs unités d'activités cliniques et médico techniques transversales dont le périmètre d'intervention se situe sur l'ensemble du territoire martiniquais:
- 3 unités d'hospitalisation :
 - 1 Unité de soins intensifs et psychiatrique (USIP) sur le site de Mangot-Vulcin, force de l'établissement qui accueille des patients en provenance en autres de la Guadeloupe, de la Guyane et de Saint-Martin, du centre pénitentiaire de Ducos ; souffrant de troubles graves pouvant constituer une menace soit pour euxmêmes ou pour l'ordre public.
 - 1 Gérontopsychiatrie sur le site de Balata, amenée à fermer dans le cadre du plan de regroupement du site de Mangot-Vulcin. Le recrutement de praticiens spécialisés en psychiatrie de la personne âgée est une évolution dans la psychiatrie moderne. Une équipe mobile évalue les patients présentant des troubles cognitifs graves que ce soit dans les EHPADs, à domicile, ou dans les structures. Dans cette unité, les discussions sont en cours pour mobiliser les financements et déterminer l'emplacement de la nouvelle structure après le départ du CHMD du site de Balata dans les 3 prochaines années.
- 1 Unité Fonctionnelle (UF) de médecine somatique composée de 5 médecins généralistes ;
- 1 UF de sociothérapie :
- 1 UF de Médiation, renfort pour le personnel médical en cas de crises, d'actes de violence ou de menaces;
- 3 UF médico-techniques ;
- 3 équipes mobiles (EM) dont :
 - 1 qui travaille en binôme, qui s'occupe des personnes errantes et en situation de précarité extrême et permet de faire le lien avec les CCAS et les structures d'hébergement d'urgence.
- 1 Équipe psychiatrique d'intervention et de crise (EPIC), dispositif innovant utile au maire lors d'une situation de crise sur son territoire, qui est en phase d'expérimentation

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

pour une durée d'un an. Si les résultats sont concluants, il devrait être pérennisé. Une annonce officielle sur la création de cette équipe s'effectuera le 18 janvier 2024.

- * Un pôle médico-social qui est une des forces du CHMD pour des patients qui relèvent de pathologies psychiatriques telles que la schizophrénie. Les structures médico-sociales font actuellement défaut, alors que des solutions existent au niveau du CHMD telles que :
- Le foyer d'accueil médicalisé (FAM) (à Saint-Pierre et au Morne-Vert), l'implantation d'une telle structure sur le secteur Nord Atlantique nécessitera la disponibilité d'un terrain :
- Un EHPAD situé à Balata;
- Un centre de ressources autisme ;
- Un centre de soins pour adolescents ;
- Une maison d'accueil spécialisée (MAS) à Sainte-Anne.

Pour ces structures médico-sociales, Monsieur BERNIAC sollicite le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique dans le cadre du projet de reconstruction de l'EHPAD situé à Balata et en considérant la consolidation de l'activité du CHMD sur le site de Mangot-Vulcin dans 3 ans. L'objectif est donc de développer un projet psychiatrique englobant le volet handicap psychique des personnes âgées. En effet, le rapport de la Cour des comptes fait état du manque actuel de structures permettant d'accueillir des personnes handicapées vieillissantes présentant des troubles psychiques.

Aussi, le CHMD recherche activement des terrains pour concrétiser certains projets et sollicite à ce titre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique. Un hébergement temporaire pour les patients pendant les travaux est essentiel, et fort heureusement les résidences du CGOS, notamment celle de Case-Pilote, offrent une solution provisoire en attendant la reconstruction des structures existantes.

Monsieur BERNIAC met en avant la nécessité de créer au 1er janvier 2025, un établissement public unique en Martinique dédié à la santé mentale. Celui-ci rassemblera les activités actuelles de psychiatrie adulte et infantile du CHMD et du CHU de la Meynard avec une variante universitaire en matière d'enseignement et de recherche. Cette initiative s'inspire du modèle Guadeloupéen qui a regroupé les forces du CHU et de l'établissement psychiatrique au sein d'un unique établissement pour favoriser des synergies dynamiques.

≈≈≈≈

Le PRESIDENT invite l'Assemblée à débattre.

Madame CASIMIRIUS souligne avoir relevé deux sujets.

Le premier porte sur la réorganisation stratégique de la localisation du foyer d'accueil médicalisé (FAM) au sein du pôle médico-social, entre le Nord caraïbe et le Nord atlantique.

Le second traite de la réalité à laquelle le maire est confronté lors de l'hospitalisation à domicile de jeunes patients sous traitement. Il est en effet fréquent que le maire soit sollicité pour trouver des solutions durables face à des violences familiales. Dans le contexte du projet global de regroupement des activités du CHMD, elle s'interroge sur la faisabilité d'établir une unité d'hébergement renforcé (UHR) visant à assurer un suivi constant du patient qui serait bénéfique notamment aux familles monoparentales en détresse.

Sur le volet du rééquilibrage d'implantation de structures relevant du pôle médico-social, Monsieur BERNIAC souligne une volonté partagée, estimant que ce projet serait bénéfique pour la valorisation des territoires. Il reconnait la difficulté de cette démarche

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

communale, et exprime sa gratitude envers les maires des Communes du Morne-Vert et de Saint-Pierre pour l'accueil de structures d'hébergement abritant 140 patients.

Il poursuit en indiquant qu'un défi majeur du CHMD réside dans la nécessité de déstigmatiser la psychiatrie pour surmonter les préjugés. Il souligne que près d'une personne sur quatre connaîtra un épisode psychiatrique au cours de sa vie, montrant ainsi l'importance de cette problématique de santé. Le CHMD assure la prise en charge des patients sur 6 secteurs de psychiatrie générale disséminé sur l'île en raison de l'obligation légale de présence de structures de proximité. La prise en charge dans un service de soins est définie en fonction du domicile du patient, cependant le découpage en secteurs n'entrave en aucun cas le principe fondamental du libre choix du praticien et de l'établissement de soins, pour le patient ou la famille.

Sur le sujet de la violence au sein des familles en situation de souffrance et sans réponse, il suggère de continuer à solliciter les structures et fait part de la possibilité de visites à domicile par l'équipe mobile, même si les délais d'intervention et de rendez-vous peuvent être longs.

Il termine son intervention avec la prévention des crises et le suivi du traitement. Il indique que l'unité d'hébergement renforcé (UHR) est réservée aux patients âgés avec des troubles cognitifs graves, notamment dans les EHPADs. Pour les jeunes jusqu'à 18 ans, des structures situées à Mangot-Vulcin offrent des hospitalisations visant le développement de thérapies cognitives et comportementales, ainsi que des activités de groupe pour stabiliser leur pathologie. Ce dispositif permet une hospitalisation consentie favorisant le rétablissement et offrant un logement pour favoriser l'autonomie ou une aide à la rédaction de Curriculum Vitae et de lettres de motivation en lien avec les dispositifs d'insertion.

Dans ce domaine, il espère cependant une amélioration en termes d'interlocuteurs en mentionnant que l'UNAFAM, bien qu'étant une association référente, ne fonctionne pas efficacement pour les patients souffrant de problèmes psychiatriques.

Monsieur FRANCOIS-HAUGRIN, administrateur du dispositif national « chez soi d'abord », déployé en Martinique depuis 2 ans et actif depuis un an ; expose l'intention de fournir une possibilité d'accueil thérapeutique à toute personne souffrant de troubles psychiatriques sévères ou se trouvant en situation d'errance. Le CHMD dispose de 55 places, conformément aux exigences nationales imposant 20 personnes par résidence. Les résidents sont hébergés dans des studios ou chez des particuliers (rez-de-chaussée de villas) et peuvent bénéficier d'une réhabilitation de leurs droits et ressources avec le soutien d'une équipe disciplinaire.

Des démarches sont entreprises vers les trois Communautés d'Agglomérations de la Martinique et si possible, les représentants des CCAS afin d'atteindre l'objectif pour 2024, soit un total de 55 bénéficiaires.

Monsieur DUTON exprime le souhait d'obtenir des informations sur le regroupement des structures en charge des affections mentales et psychiatriques en Guadeloupe abordée par Monsieur BERNIAC.

Monsieur BERNIAC répond que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Établissement Public de Santé Mentale de la Guadeloupe a regroupé son activité au sein d'un groupement hospitalier universitaire. Bien que le processus ait initialement impliqué la coexistence d'activités distinctes, la collaboration sur les filières et le projet médical a contribué à une meilleure compréhension entre les acteurs.

En revanche, le Centre Hospitalier Maurice DESPINOY (CHMD), responsable de 95% de l'activité psychiatrique en Martinique, a adopté une approche différente en élaborant d'abord les projets. Il fusionnera ensuite avec le Centre Hospitalier Universitaire de la Meynard, spécialisé dans des domaines tels que la dépression et le psycho trauma, en vue du projet d'établissement prévu pour le 1er janvier 2025. Pour la mise en place de la

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifié exécutoire Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

gouvernance du futur établissement, l'objectif consiste notamment à exploiter les expertises universitaires du CHU en termes de recherche.

Monsieur BOULANGÉ témoigne du déploiement du foyer d'accueil médicalisé (FAM) au Morne-Vert qui a au départ suscité une opposition, des mesures de précaution ont ainsi été nécessaires lors de la première réunion. Malgré les défis, la communication entre la municipalité et l'équipe de l'établissement a apaisé les inquiétudes concernant le profil des résidents. Aujourd'hui, la satisfaction prévaut avec un accompagnement compétent des patients.

Monsieur BERNIAC relate sa découverte des diverses infrastructures de l'île et son apprentissage auprès d'experts en psychiatrie.

Il précise que sa visite au FAM du Morne-Vert a été une agréable surprise et exprime sa reconnaissance à la Commune pour son soutien envers cette structure qui accueille des adultes lourdement handicapés, tant mentalement que physiquement. L'ensemble est considéré comme une réussite où les résidents s'y sentent bien.

Par rapport au dispositif d'hébergement consenti au patient, évoqué par Monsieur FRANCOIS-HAUGRIN, Madame COMIER, signale qu'un administré présente une maladie psychiatrique. L'accompagnement pour l'acquisition d'un logement avait été préconisé, l'amenant en tant que maire à suivre la procédure d'usage. Elle souhaite toutefois savoir s'il existe un moyen de transmettre le dossier pour une prise en charge spécifique et s'interroge par ailleurs sur le manque de ressources humaines notamment en matière d'infirmiers spécialisés en psychiatrie.

Pour l'aspect lié au logement des patients, Monsieur FRANCOIS-HAUGRIN, propose de lui transmettre les coordonnées de l'administré pour faciliter l'accompagnement par l'équipe disciplinaire du CATTP de Saint-Pierre. Le contact direct permettrait d'analyser le dossier qui peut présenter des particularités.

Concernant le volet des ressources humaines, Monsieur BERNIAC souligne les grandes difficultés en termes de démographies médicales en mentionnant tout d'abord les praticiens diplômés hors union européenne (PADHUE) en Martinique, qui représentent 30% de l'effectif des psychiatres et dont la dérogation pour exercer en Martinique se termine en 2025. Ces PADHUE peuvent quitter l'île sans garantie pour leur avenir et en créant une fragilité considérable. Aussi, il importe selon lui, de trouver des solutions pour combler ces départs.

Au personnel non médical territorial, comme les infirmières, les psychologues, les orthophonistes, il souligne la nécessité d'inculquer rapidement une culture psychiatrique à travers des formations sur les premiers secours en santé mentale et sur la gestion de l'agressivité. Cela permettra de compléter les équipes existantes. Le CHMD se propose de participer à la réflexion sur ces métiers, face aux départs imminents notamment de psychologues et au faible nombre de candidatures.

Le PRÉSIDENT remercie Messieurs BERNIAC et FRANCOIS-HAUGRIN pour les informations communiquées à l'Assemblée et rappelle que le Centre Hospitalier Maurice DELPINOY sollicite le soutien la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique pour identifier le foncier nécessaire à la réalisation de certains projets. Dans ce cadre, il recommande de formuler une demande formelle qui favorisera la saisine de la Commission sectorielle de l'EPCI et le commencement des travaux.

Les éléments délivrés par Messieurs BERNIAC et FRANCOIS HAUGRIN à titre informatif ne donnant pas lieu à un vote, le PRÉSIDENT passe à l'examen du point 2.

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

POINT 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

En raison de son absence lors de la séance du 9 novembre 2023, Monsieur BOULANGÉ annonce son intention de s'abstenir de voter.

Le PRÉSIDENT propose de passer au vote, les conditions de quorum étant réunies ; le Procès-Verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 9 novembre 2023 n'appelant aucune observation de l'Assemblée.

Décision n° BC-01-2024-001 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 9 novembre 2023.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité.

Décide,

Article 1:

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 09 novembre 2023.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Le PRÉSIDENT passe à l'examen du point 3.

POINT 3 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 7 décembre 2023 n'appelant aucune observation de l'Assemblée, le PRÉSIDENT propose de passer au vote, les conditions de quorum étant réunies.

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Décision n° BC-01-2024-002 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 7 décembre 2023.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Décide,

Article 1:

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire du 07 décembre 2023.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 14 Contre: 00 Abstention: 01

Abstention déclarée : 01

Non votant: 00

Sur proposition du Président, l'examen du point 3 est précédé du sujet lié à la « Demande de financement au titre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP) ».

POINT 4 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUX PARTICULIERS (DFAP).

À la demande du Président, ce point est examiné avant le point 3.

Direction Générale des Services

Direction Eau et Assainissement

Service Assainissement Non Collectif

Rapporteur : Monsieur Félix ISMAIN assisté de Madame Mylène RENCIOT.

Cadre législatif :

Article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

I. – Les Communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

III. – Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste : AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception, joint s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution. À l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. À l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Cadre règlementaire et organisationnel :

Le SDAGE 2016 -2021 préconisait la création d'un guichet unique de l'assainissement non collectif.

Délibération du Bureau Communautaire du 9 novembre 2023 n°BC-11-2023-245 portant « Approbation du principe de l'examen par le Bureau Communautaire des dossiers relatifs au Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP) ».

Contexte:

L'Office De l'Eau (ODE) en charge de la protection des milieux et les EPCI ayant la compétence « gestion de l'eau et de l'assainissement » se sont accordés sur la nécessité d'aider les foyers à financer l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau tout à l'égout.

C'est dans ce cadre qu'a été créé le DFAP, dispositif de financement de l'assainissement des particuliers. Les EPCI, sont reconnus comme les guichets uniques recevant les dossiers de demande d'aide.

La convention établie entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et l'Office De l'Eau prévoit un financement de 30% du montant de l'aide de l'Office de l'Eau soit une somme ne dépassant pas 1500 €.

Calcul du montant de l'aide

Une aide socle est attribuée dès lors que le dossier est éligible à l'ensemble des critères. Elle est constituée de la manière suivante :

- L'ODE s'engage à hauteur de 50% sur une somme plafonnée à 10 000€ (soit 5 000€ pour un financement maximal). Peut s'ajouter un bonus de 300€ si le système épure par le sol et 200€ si le système fonctionne sans électricité.

Avec une enveloppe prévue sur 3 ans : 500 000€ pour la 1ère année pour les 3 EPCI (soit 100 dispositifs), 1 000 000€ pour la 2ème année pour les 3 EPCI (soit 200 dispositifs), 1 500 000€ pour la 3ème année pour les 3 EPCI (soit 300 dispositifs) ;

- CAP Nord Martinique contribue jusqu'à 30% du montant attribué par l'ODE (5000€), soit 1 500€ par dispositif. Avec une enveloppe sur 3 ans : 50 dispositifs pour la 1ère année (soit 75 000€), 75 dispositifs pour la 2ème année (soit 112 500€), 150 dispositifs pour la 3ème année (soit 225 000€) ;
- L'aide est complétée par la CAF et la CGSS avec des dispositifs déjà existants, ainsi que la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM).

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Décision à prendre :

L'avis des membres du Bureau Communautaire est sollicité pour l'attribution des aides financières dans le cadre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP), telles que présentées dans le tableau.

Financement demandé	Bénéficiaire	Type et nature des travaux	Adresse du projet Villa Pluméria, Fond Bourlet 97222 CASE-PILOTE		
1 500,00 €	MICHAL Élise	Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif			
1 500,00 €	MIKULA Sandra et CORREIA Emmanuel	Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif	Résidence Les Poincillades- Jolimont Nord, 97226 MORNE- VERT		
1 500,00 €	VESTRIS Manuelle	Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif	N°21 lotissement les 4 Vents, Entrée la Tornade 97220 TRINITE		

~~~~

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à débattre.

Ce point relatif aux « Demandes de financement au titre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers » n'appelant aucune observation de l'Assemblée, le PRÉSIDENT propose de passer au vote, les conditions de quorum étant réunies.

**Décision n° BC-01-2024-003** – Attribution d'aides financières au titre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP).

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

### Décide,

### Article 1:

D'approuver l'attribution d'une aide financière aux personnes comme mentionnées ciaprès, dans le cadre du DFAP :

| Financement demandé | Bénéficiaire                         | Type et nature des travaux                                  | Adresse du projet  Villa Pluméria, Fond Bourlet 97222 CASE-PILOTE  |  |  |
|---------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--|--|
| 1 500,00 €          | MICHAL Élise                         | Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif |                                                                    |  |  |
| 1 500,00 €          | MIKULA Sandra et<br>CORREIA Emmanuel | Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif | Résidence Les Poincillades-<br>Jolimont Nord,<br>97226 MORNE- VERT |  |  |
| 1 500,00 €          | VESTRIS Manuelle                     | Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif | N°21 Lotissement les 4 Vents<br>Entrée la Tornade<br>97220 TRINITE |  |  |

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

# POINT 5 - EXAMEN DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES PAR LES ASSOCIATIONS.

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction: Opérations Financières et Subventions aux Tiers

Rapporteur: Monsieur Maurice BONTÉ assisté de Madame Christiane JOSEPH

Les Élus de la commission mixte Subvention-Finances se sont réunis le 05 décembre 2023 et ont examiné les demandes de subventions suivantes :

- 1 Demandes de subvention des associations au titre de l'Appel à Projet de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :
  - 18 Demandes pour un montant de 119 954,00 €:

18 Demandes ont obtenu un avis favorable pour un montant de 54 020,00 €.

2 - Demandes de subvention des associations au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) :

56 demandes pour un montant de 363 282,00€:

8 demandes ont obtenu un avis favorable pour un montant de 49 896,30€, 48 demandes ont obtenu un avis défavorable pour un montant de 299 846,00€.

3- Demande de subvention de l'association :

1 demande pour un montant de 150 000€ La demande a obtenu un avis défavorable pour un montant de **150 000€**.

4 - Demande de subvention de l'entreprise :

1 demande pour un montant de 30 000€

La demande a obtenu un avis défavorable pour un montant de 30 000 €.

Les demandes de subvention ainsi que les avis de la Commission mixte Subvention et Finances sont présentés dans le tableau ci-après.

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

### Décision à prendre :

Les Élus du Bureau Communautaire sont invités à se prononcer sur les demandes de subventions présentées.

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

4

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (APPEL À PROJET CAF)

AVIS FAVORABLE

| 1000                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                             | 72 2000 1                                                                                            | 1700 202 10020                                                                                                                      |                                                                                                | Publi                                                                                                  | ication le :                                                                                                               | 25-06                                                                                  | -2024                                              |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Avis de la<br>Commission mixte<br>Subvention Finances- | Avis favorable<br>8 600,00€                                                                                                                                                                                                                                              | Avis favorable<br>1 500,00€                                 | Avis favorable 2 500,00€                                                                             | Favorable <b>7 000,00€</b> sous réserve de l'attestation des cofinanceurs                                                           | Avis favorable<br>4 870,00€                                                                    |                                                                                                        | Avis favorable 1 000,00€                                                                                                   | Avis favorable 1 750,00€                                                               | <u>o</u>                                           |
| Avis de la<br>Commission<br>Développement<br>Social    | Avis favorable                                                                                                                                                                                                                                                           | Avis favorable                                              | Avis favorable                                                                                       | Avis favorable                                                                                                                      | Avis favorable Une vigilance à avoir sur la liste des bénéficiaires afin d'éviter les doublons | Dans la convention, conditionner le versement du solde à la transmission de la liste des bénéficiaires | Avis favorable                                                                                                             | Avis favorable                                                                         | Avis favorable                                     |
| Financement<br>demandé                                 | 40 000,00€                                                                                                                                                                                                                                                               | 1 500,00€                                                   | 5 340,00€                                                                                            | 15 200,00€                                                                                                                          | 4 870,00€                                                                                      |                                                                                                        | 2 000,00€                                                                                                                  | 3 500,00€                                                                              | 2 000,00€                                          |
| Coût total du projet                                   | 270 806,00€                                                                                                                                                                                                                                                              | 47 640,00€                                                  | 571 355 ,00€                                                                                         | 134 650,00€                                                                                                                         | 16 227,00€                                                                                     |                                                                                                        | 152 817,00€                                                                                                                | 27 350,00€                                                                             | 29 550,00€                                         |
| Intitulé du projet                                     | Réalisation d'un programme d'animation sous formes multiples relayant des initiatives nationales et locales suivant des temps forts contribuant à renforcer l'engagement des jeunes issus des 3 agglomérations et développer leurs réflexes de prévention de l'autonomie | Salon du retour en Martinique, An nou viré –<br>an nou rété | De la prise de conscience à la reconstruction :<br>Accompagnement des femmes victimes de<br>violence | Colloque : « L'accompagnement social et<br>éducatif de l'enfant et de l'adolescent en<br>Martinique Apprendre « le faire ensemble » | Inclusion numérique des seniors                                                                |                                                                                                        | Renforcer l'autonomisation et lutter contre la précarité des jeunes mères et couples parentaux par l'éducation au logement | Renforcer les comportements parentaux des jeunes mères et des jeunes couples parentaux | Plateforme d'écoute et de soutien aux jeunes mères |
| Porteur du projet                                      | CLLAJ                                                                                                                                                                                                                                                                    | ALE VIRE<br>MARTINIQUE,<br>TERRES<br>D'AVENIRS              | UFM                                                                                                  | GROUPEMENT DES OPERATEURS DE VACANCES ET DES LOISIRS COLLECTIFS                                                                     | Martinique Nord<br>Média                                                                       |                                                                                                        | OASIS                                                                                                                      | OASIS                                                                                  | OASIS                                              |
| Š                                                      | ~                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2                                                           | 6                                                                                                    | 4                                                                                                                                   | 2                                                                                              |                                                                                                        | Ø                                                                                                                          | 7                                                                                      | œ                                                  |

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

|   |  | ٠ |  |
|---|--|---|--|
|   |  | ٠ |  |
| ٠ |  | 1 |  |
| 1 |  |   |  |
|   |  |   |  |

| _                                    |                                                |                                  | ,                        | ,                                                                                |                                                                                                                                  |                                                                    | 972-200041                                                                           | 788-2024                                             | 0625-5-DE                                     |               |
|--------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------|
| Avis favorable                       | Avis favorable 1 700,00€                       | Avis favorable 1 500,00          | Avis favorable 5 000.00€ | Avis favorable                                                                   | Avis favorable 2 000,00€                                                                                                         | Avis favorable                                                     | Avis favorable 1 000,00€ Le rectorat devrait être financeur.                         | Avis favorable 2 000,00€                             | Avis favorable                                | 54 020.00€    |
| Avis favorable                       | Avis favorable                                 | Avis favorable                   | Avis favorable           | Avis favorable                                                                   | Avis favorable                                                                                                                   | Avis favorable                                                     | Avis favorable                                                                       | Avis favorable                                       | Avis favorable                                |               |
| 1 200,00€                            | 1 700,00€                                      | 1 500,00€                        | 10 000,00€               | 12 500,00€                                                                       | 4 500,00€                                                                                                                        | 2 000,00€                                                          | 2 000,00€                                                                            | 2 000,00€                                            | 8 144,00€                                     | 119 954,00€   |
| 99 264,00€                           | 35 404,00€                                     | 108 000,00€                      | 257 820,00€              | 246 269,00€                                                                      | 355 706,00€                                                                                                                      | 389 237,00€                                                        | 89 000,00€                                                                           | 139 806,00€                                          | 32 576,00€                                    | 3 033 477,00€ |
| jeunes mères précoces et leurs bébés | Maison du retour Alé-Viré –<br>Kay Alé Viré    | École Martiniquaise des familles | Camion solidaire         | Déploiement stratégique de la boussole des jeunes par des animations Karavan'Edj | Complèment de subvention Nationale PAEJ.<br>Réduction de fracture territoriale. Prévention<br>contre la pauvreté et la précarité | Accès aux droits et développement par l'accompagnement alimentaire | Colo apprenante Nord 2023                                                            | Épicerie Solidaire des étudiants                     | Projets innovants accompagnement des familles |               |
| OASIS                                | ALE VIRE<br>MARTINIQUE,<br>TERRES<br>D'AVENIRS | SAINT-VINCENT DE<br>PAUL         | CROIX ROUGE              | CLLAJ                                                                            | La Ruche                                                                                                                         | SECOURS<br>CATHOLIQUE                                              | La Ligue de<br>l'Enseignement –<br>Fédération des<br>Œuvres Laïques de<br>Martinique | Association Solidaire des Etudiants de la Martinique | Association<br>Fond 'Action Rivière<br>L'Or   | TOTAL         |
| on .                                 | 10                                             | 7                                | 12                       | 5                                                                                | 4                                                                                                                                | 15                                                                 | 16                                                                                   | 17                                                   | 8                                             |               |

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024
Publication le : 25-06-2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (APPEL À PROJET CFPPA)

AVIS FAVORABLE

| xte                                                       |                          | 40                   |                                                                                                                               | 120              |                 | 20.64                         | 1                                                                |                                                          |              |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------|
| Avis de la<br>Commission mixte<br>Subvention<br>Finances. | Avis favorable 8 000.00€ | Avis favorable       | Avis favorable 7 006,30€                                                                                                      | Avis favorable   | Avis favorable  | 3 990,00€<br>Avis favorable   | 1 000,00€<br>Avis favorable                                      | 20 000,00€<br>Avis favorable<br>4 000,00€                | 49 896,30€   |
| Avis de la<br>Commission<br>Développement<br>Social       | Avis favorable           | Avis favorable       | Avis favorable                                                                                                                | Avis favorable   | Avis favorable  | Avis favorable                | Avis favorable                                                   | Avis favorable                                           |              |
| Financement                                               | 8 000,00€                | 5 540,00€            | 7 006,30€                                                                                                                     | 2 900,00€        | 3 990,00€       | 2 000,00€                     | 30 000,00€                                                       | 4 000,00€                                                | 63 436,30    |
| Coût total du<br>projet                                   | 285 000,00€              | 285 000,00€          | 285 000,00€                                                                                                                   | 31 900,00€       | 35 390,00€      | 20 100,00€                    | 285 000,00€                                                      | 54 804,00€                                               | 1 282 794,0€ |
| Intitule du projet                                        | Bel'Age Ansam            | Brennen Kow Epi Difé | Préserver et développer l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus pour rendre la société martiniquaise plus inclusive | Silvers artistes | Ti Gran Moun TV | Vivre sereinement sa retraite | Bien vieillir – Des séniors en forme et en santé<br>dans le Nord | Du jardin à l'assiette : Prendre soin de sa santé        |              |
| Porteur du projet                                         | CEMEA                    | DIFE                 | ENTRAIDE                                                                                                                      | HAPPY SILVERS    | HAPPY SILVERS   | "PAPIN DUSSAUT<br>FLEURY      | SPORT EQUILIBRE                                                  | LE DOMAINE<br>ALTERNATIF ET<br>SOLIDAIRE DE LA<br>CHABET | TOTAL        |
| ž                                                         | -                        | 7                    | e                                                                                                                             | 4                | 2               | 9                             | 7                                                                | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·                    |              |

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024 972-200041788-20240625-5-DE Publication le : 25-06-2024

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (APPEL À PROJET CFPPA)

**AVIS DÉFAVORABLE** 

| et Coût total du projet Financement Commission demandé Social  >S Nord 15 900,00€ 15 000,00€ DÉFAVORABLE  b 20 400,00€ 800,00€ DÉFAVORABLE  > 21 100,00€ 1 000,00€ DÉFAVORABLE  oun 21 000,00€ 1 000,00€ DÉFAVORABLE  sur le 9 502,00€ 150,00€ DÉFAVORABLE  Sur le 9 502,00€ 150,00€ DÉFAVORABLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ion                                                 |                                                    |                                                                           |                                                                           |                                                                           |                                                                           |                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Porteur du projet Intitulé du projet Coût total du projet Financement demandé  SPORT EQUILIBRE Pass sport santé CPS Nord 15 900,00€ 15 000,00€  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TOUT Moun sé Moun 21 000,00€ 1 000,00€  TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TOUT Moun sé Moun 21 000,00€ 1 000,00€  TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TOUT Moun sé Moun 21 000,00€ 1 000,00€  TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES TOUT Maux 18 300,00€ 1 000,00€  TALENTS  ACCOMPETENCES ET DES TOUT Maux 18 300,00€ 1 000,00€  TALENTS  ACCOMPETENCES ET DES TOUT Maux 18 300,00€ 1 000,00€  TALENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Avis de la Commiss<br>mixte Subvention<br>Finances- | mixte Subvention Finances- DÉFAVORABLE DÉFAVORABLE |                                                                           | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                            |
| SPORT EQUILIBRE  SPORT EQUILIBRE  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASCOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ACCOMPE DUC PAGGINET DES TALENTS ACCOMPETENCES ET DES TALENTS ACCOMPETE | Avis de la<br>Commission<br>Développement<br>Social | DÉFAVORABLE                                        | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                                                               | DÉFAVORABLE                            |
| SPORT EQUILIBRE  ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ACCOMPE DUC Conférence débat sur le harcélement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Financement<br>demandé                              | 15 000,00€                                         | 800,00€                                                                   | 1 000,00€                                                                 | 1 000,00€                                                                 | 1 000,00€                                                                 | 150,00€                                |
| SPORT EQUILIBRE ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES TALENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Coût total du projet                                | 15 900,00€                                         | 20 400,00€                                                                | 21 100,00€                                                                | 21 000,00€                                                                | 18 300,00€                                                                | 9 502,00€                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Intitulé du projet                                  | Pass sport santé CPS Nord<br>Caraïbe               | L'atelier Ti Lab                                                          | Citizen Game                                                              | Tout Moun sé Moun                                                         | Mots pour Maux                                                            | Conférence débat sur le<br>harcèlement |
| \$ - 0 & 4 & 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Porteur du projet                                   | SPORT EQUILIBRE                                    | ASSOCIATION POUR LE<br>DEVELOPPEMENT DES<br>COMPETENCES ET DES<br>TALENTS | ACCOMPE DUC                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | °Z                                                  | -                                                  | 2                                                                         | 6                                                                         | 4                                                                         | ω                                                                         | ω                                      |

17

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

| 972-200041788-20240625-5-DE | Réception par le Préfet : 25-06-2024 |
|-----------------------------|--------------------------------------|
|                             | Publication le : 25-06-2024          |

| DÉFAVORABLE                                                                                                                                    | DÉFAVORABLE                                                                           | DÉFAVORABLE                                | DÉFAVORABLE                 | DÉFAVORABLE        | DÉFAVORABLE                                    | DÉFAVORABLE                              | DÉFAVORABLE               | DÉFAVORABLE                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|
| DÉFAVORABLE                                                                                                                                    | DÉFAVORABLE                                                                           | DÉFAVORABLE                                | DÉFAVORABLE                 | DÉFAVORABLE        | DĖFAVORABLE                                    | DÉFAVORABLE                              | DÉFAVORABLE               | DÉFAVORABLE                              |
| 10 000,00€                                                                                                                                     | 5 460,00€                                                                             | 900'0008                                   | 1 000,00€                   | 879,00€            | 2 300,00€                                      | 4 600,00€                                | 15 000,000€               | 1 000,00€                                |
| 900'000€                                                                                                                                       | 63 860,00€                                                                            | 48 500,00€                                 | 5 580,00€                   | 5 019,00€          | 50 180,00€                                     | 88 020,00€                               | 35 315,00€                | 61 000€                                  |
| Accompagnement de la Caisse des écoles du Robert à la suite des difficultés économiques rencontrées pour le maintien de l'offre d'accueil ALSH | Le socio culturel au service de<br>l'insertion et de la lutte contre<br>l'illettrisme | Festival Bamboula Bwabwa et<br>marionnette | Pâques littéraire sur l'eau | Devenir un artiste | Coordination du dispositif<br>promeneur du net | Fonctionnement                           | Programme de l'année 2023 | An nou viré – An nou rêté PARIS          |
| CAISSE DES ECOLES DU<br>ROBERT                                                                                                                 | СЕМЕА                                                                                 | CEMEA                                      | PLANET A TI MOUN            | PLANET A TI MOUN   | FOYER DES JEUNES<br>TRAVAILLEURS : LA<br>RUCHE | ALE VIRE MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS | NATUREL FUZION            | ALE VIRE MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS |
| 7                                                                                                                                              | 80                                                                                    | o                                          | 9                           | =                  | 12                                             | 13                                       | 4                         | 15                                       |

80

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

| DÉFAVORABLE                    | DÉFAVORABLE                                                                                                                                            | DÉFAVORABLE                | DÉFAVORABLE                                                    | DÉFAVORABLE                                               | DÉFAVORABLE                                                             | DÉFAVORABLE             | DÉFAVORABLE            |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| DÉFAVORABLE                    | DÉFAVORABLE                                                                                                                                            | DÉFAVORABLE                | DÉFAVORABLE                                                    | DÉFAVORABLE                                               | DÉFAVORABLE                                                             | DÉFAVORABLE             | DÉFAVORABLE            |
| 16 147,00€                     | 12 500,00€                                                                                                                                             | 5 000,00€                  | 1 500,00€                                                      | 3 000,00€                                                 | 7 500,00€                                                               | 3 000,00€               | €00,000 7              |
| 222 759,00€                    | 200 000,00€                                                                                                                                            | 80 500,00€                 | 35 620,00€                                                     | 23 500,00€                                                | 54 000,00€                                                              | 57 800,00€              | 34 000,00€             |
| Dispositif motorisé de liaison | Des images et des mots pour prévenir les conduites à risque chez les jeunes : Élaboration d'une expérience de sensibilisation au numérique interactive | La semaine de l'engagement | Atelier de lecture « Pawol an ba<br>fey »                      | An balan ba gran moun                                     | Dispositif de sensibilisation aux opportunités d'études dans la caraïbe | Gadé Douvan             | Le tennis fait le mur  |
| LA CROIX ROUGE                 | MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                                                                                               | MADIN JEUNES<br>AMBITION   | LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES | MARTINIQUE<br>ANIMATION<br>DEVELOPPEMENT ET<br>INNOVATION | EDUCARIB<br>MARTINIQUE                                                  | HUMA(i)N (Re)<br>SOURCE | TENNIS CLUB<br>LORRAIN |
| 9                              | 17                                                                                                                                                     | 18                         | 9                                                              | 20                                                        | 21                                                                      | 22                      | 23                     |

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

| 972-200041788-20240625-5-DE | Réception par le Préfet : 25-06-2024 |
|-----------------------------|--------------------------------------|
|                             | Publication le : 25-06-2024          |

| 91                                                                                                                                |                          |                          |                                                        |                                                                                                                                          |                  |                         |                                                 | Pul                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| DÉFAVORABLE                                                                                                                       | DÉFAVORABLE              | DÉFAVORABLE              | DÉFAVORABLE                                            | DEFAVORABLE                                                                                                                              | DÉFAVORABLE      | DÉFAVORABLE             | DÉFAVORABLE                                     | DEFAVORABLE                                |
| DÉFAVORABLE                                                                                                                       | DÉFAVORABLE              | DÉFAVORABLE              | DÉFAVORABLE                                            | DEFAVORABLE                                                                                                                              | DÉFAVORABLE      | DÉFAVORABLE             | DÉFAVORABLE                                     | DEFAVORABLE                                |
| 7 810,00€                                                                                                                         | € 000,000                | 10 000,00€               | 5 000,000€                                             | € 000,000                                                                                                                                | 15 000,00€       | 3 400,00€               | 10 000,00€                                      | 2 000,00€                                  |
| 390 504,00€                                                                                                                       | 900'000 96               | 135 500,00€              | 65 000,00€                                             | 785 500,00€                                                                                                                              | 454 583,00€      | 162 340,00€             | €00,008 08                                      | 101 667,00€                                |
| Créer et renforcer l'observatoire de la parentalité de Martinique pour mieux accompagner les familles et ceux qui les soutiennent | La caravane de l'unité   | Santé nutrition sport    | Jeunesse active de Martinique de<br>2000 à aujourd'hui | Contribuer à la mise à l'abri des<br>familles qui se retrouvent sans<br>domicile et assurer leur transport<br>vers le lieu d'hébergement | Kangourou Link   | Fanmiy – Les Kaz à INES | Point Accueil Écoute Jeunes et de<br>la Famille | H comme HORIZONS                           |
| ASSOCIATION DES<br>CENTRES MEDICO-<br>PSYCHO-<br>PEDAGOGIQUES DE LA<br>MARTINIQUE                                                 | MADIN JEUNES<br>AMBITION | MADIN JEUNES<br>AMBITION | MADIN JEUNES<br>AMBITION                               | SIAO                                                                                                                                     | LE TI SAMARITAIN | ASSOCIATION INES        | CECEDILLE                                       | FAMILLE RURALE<br>Fédération de Martinique |
| 24                                                                                                                                | 25                       | 26                       | 27                                                     | 28                                                                                                                                       | 29               | 30                      | 25                                              | 32                                         |

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

eption par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

|             |             |            |             | 972         | -200041788  | -20240625-  | 5-DE        | F           | Récep<br>P |
|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | ÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE | DÉFAVORABLE |            |

| DÉFAVORABLE                                                                                  | DÉFAVORABLE                                                       | ÉFAVORABLE                                                     | DÉFAVORABLE   | DÉFAVORABLE                | DÉFAVORABLE                  | DÉFAVORABLE                                                  | DÉFAVORABLE          | DÉFAVORABLE     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| DÉFAVORABLE                                                                                  | DÉFAVORABLE                                                       | DÉFAVORABLE                                                    | DÉFAVORABLE   | DÉFAVORABLE                | DÉFAVORABLE                  | DÉFAVORABLE                                                  | DÉFAVORABLE          | DÉFAVORABLE     |
| 35 000,00€                                                                                   | 900'00€                                                           | 200,00€                                                        | € 000,000     | 1 000,00€                  | 20 000,00€                   | 10 800,00€                                                   | 5 000,00€            | 8 000,00        |
| 1 261 500,00€                                                                                | 11 495,00€                                                        | 4 631,00€                                                      | 900'000 09    | 18 799,00€                 | 149 000,00€                  | 89 604,00€                                                   | 70 840,00€           | 128 000,00€     |
| Hébergement, restauration et accompagnement socioprofessionnel des jeunes entre 16 et 30 ans | Secours, Citoyenneté,<br>environnement : « L'affaire de<br>tous » | La violence sous toutes ses<br>formes : On en parle            | La jwé-mobile | En jeux CPS                | Diverty Sport Art et Loisirs | Croix Rouge sur roues pour l'accompagnement vers l'inclusion | Sen Loran Vilaj Peyi | Jenès robè      |
| FJT « LES CYCAS »                                                                            | LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES    | LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES | KAZALYANN     | DAMAZIE- EDMOND<br>Charles | SPORT EQUILIBRE              | LA CROIX ROUGE                                               | HUMA(i)N (Re) SOURCE | SPORT EQUILIBRE |
| 33                                                                                           | 34                                                                | 35                                                             | 36            | 37                         | 38                           | 39                                                           | 40                   | 14              |

25-06-2024

|  |  | 972-200041788-2 | 0240625-5-DE | Reception par le Prefet : 25-06-20 |
|--|--|-----------------|--------------|------------------------------------|
|  |  |                 |              | Publication le : 25-06-2024        |
|  |  |                 | 0.00         |                                    |

| ÷ |                                                               |                                          |                                    |                 |                                                                        |                                                                                                      |                                                    |                |
|---|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------|
|   | DÉFAVORABLE                                                   | DÉFAVORABLE                              | DĚFAVORABLE                        | DEFAVORABLE     | DÉFAVORABLE                                                            | DÉFAVORABLE                                                                                          | DÉFAVORABLE                                        |                |
|   | DÉFAVORABLE                                                   | DÉFAVORABLE                              | DÉFAVORABLE                        | DÉFAVORABLE     | DEFAVORABLE                                                            | DÉFAVORABLE                                                                                          | DÉFAVORABLE                                        |                |
|   | € 000,000                                                     | 3 000,000€                               | € 000,000€                         | 5 200,00€       | 2 000,00€                                                              | 5 100,00€                                                                                            | 3 000,000€                                         | 299 846,00€    |
|   | 900,00€                                                       | 30 000,00€                               | €0 000,00€                         | 145 279,00€     | 42 045,00€                                                             | 17 668,00€                                                                                           | 51 250,00€                                         | 5 717 5601,00€ |
|   | Accompagnement 360°à la<br>création d'entreprises             | Club d'activités de juillet<br>(enfants) | Club d'activités de juillet (ados) | Pass santé Difé | L'inclusion sociale au travers<br>des médias, un vrai projet<br>humain | Jeunesse active                                                                                      | L'Éclosion de talents<br>multicolores              |                |
|   | RESEAU LILAS, Les indépendantes Libres Alignées et Solidaires | SPORT EQUILIBRE                          | SPORT EQUILIBRE                    | DIFE            | ASSOCIATION AGIR<br>SANS VOIR                                          | ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR L'ACCESSIBILITE AUX SPORTS, A LA CULTURE AUX LOISIRS ET A L'INSERTION | COLLECTIF EPICERIES<br>SOLIDAIRES DE<br>MARTINIQUE | TOTAL          |
|   | 42                                                            | 43                                       | 44                                 | 45              | 46                                                                     | 47                                                                                                   | 48                                                 |                |

22

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

23

# TABLEAU DE SYNTHESE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

| Porteur du projet          | Intitulé du projet                     | Coût total du<br>projet | Financement<br>demandé | Avis de la<br>Commission<br>Numérique | Avis de la<br>Commission mixte<br>Subvention-<br>Finances |
|----------------------------|----------------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| ISEN ROBOTIQUE<br>ENR -LAB | INSERTION ET LIANNAGE PAR LE NUMERIQUE | 742 263,00€             | 150 000,00€            | 31/08/2023<br>Défavorable             | Avis défavorable                                          |
|                            |                                        | 742 263,00€             | 150 000,00€            |                                       |                                                           |

Procès-Verbal Bureau Communautaire du 11 janvier 2024

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifie exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

24

Publication le : 25-06-2024

# TABLEAU DE SYNTHESE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

| N° Porteur du projet | Intitulé du projet                | Coût total du projet | Financement<br>demandé | Avis de la Commission<br>Développement<br>Économique | Avis de la Commission<br>mixte Subvention-<br>Finances                                        |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 DREAM MASTER       | Kontan Wè Zot-le pays a du talent | 337 000,00€          | 30 000'00€             | Aucun avis                                           | Avis défavorable<br>Inéligible au titre de<br>l'article 6 du règlement<br>des aides aux tiers |
| TOTAL                |                                   | 337 000,00€          | 30 000,00€             |                                                      |                                                                                               |

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

### ~~~~

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à débattre et rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ne peut répondre favorablement à toutes les sollicitations de subvention des associations ; certaines relevant notamment de secteurs échappant à son champ d'intervention.

Ce point relatif à l'« Examen des dossiers de subventions présentées par les associations » n'appelant aucune observation de l'Assemblée, il propose de passer au vote, les conditions de quorum étant réunies.

**Décision n° BC-01-2024-004** – Attribution de subventions au titre de l'Appel à Projet de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

### Décide,

### Article 1:

D'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'Appel à Projet de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

| Montant                                                   | Bénéficiaire                                                             | Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 600,00 €                                                | CLLAJ                                                                    | Réalisation d'un programme d'animation sous formes multiples relayant des initiatives nationales et locales suivant des temps forts contribuant à renforcer l'engagement des jeunes issus des 3 agglomérations et développer leurs réflexes de prévention de l'autonomie |
| 1 500,00 €                                                | ALE VIRE<br>MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS                              | Salon du retour en Martinique, An nou<br>viré – an nou rété                                                                                                                                                                                                              |
| 2 500,00 €                                                | UFM                                                                      | De la prise de conscience à la<br>reconstruction : Accompagnement des<br>femmes victimes de violence                                                                                                                                                                     |
| 7 000,00 € Sous réserve de l'attestation des cofinanceurs | GROUPEMENT DES<br>OPERATEURS DE<br>VACANCES ET DES<br>LOISIRS COLLECTIFS | Colloque : « L'accompagnement social e<br>éducatif de l'enfant et de l'adolescent en<br>Martinique Apprendre « le faire<br>ensemble »                                                                                                                                    |
| 4 870,00 €                                                | Martinique Nord Média                                                    | Inclusion numérique des seniors                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1 000,00 €                                                | OASIS                                                                    | Renforcer l'autonomisation et lutter<br>contre la précarité des jeunes mères et<br>couples parentaux par l'éducation au<br>logement                                                                                                                                      |
| 1 750,00 €                                                | OASIS                                                                    | Renforcer les comportements parentaux<br>des jeunes mères et des jeunes couples<br>parentaux                                                                                                                                                                             |
| 1 000,00 €                                                | OASIS                                                                    | Plateforme d'écoute et de soutien aux<br>jeunes mères                                                                                                                                                                                                                    |
| 600,00 €                                                  | OASIS                                                                    | Accueillir en foyer d'éducation maternelle<br>les jeunes mères précoces et leurs bébés                                                                                                                                                                                   |

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

| Montant    | Bénéficiaire                                                                      | Intitulé du projet                                                                                                                 |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 700,00 € | ALE VIRE<br>MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS                                       | Maison du retour Alé-Viré –<br>Kay Alé Viré                                                                                        |
| 1 500,00 € | SAINT-VINCENT DE<br>PAUL                                                          | Ecole Martiniquaise des familles                                                                                                   |
| 5 000,00 € | CROIX ROUGE                                                                       | Camion solidaire                                                                                                                   |
| 7 000,00 € | CLLAJ                                                                             | Déploiement stratégique de la boussole<br>des jeunes par des animations<br>Karavan'Edj                                             |
| 2 000,00 € | La Ruche                                                                          | Complément de subvention Nationale<br>PAEJ. Réduction de fracture territoriale<br>Prévention contre la pauvreté et la<br>précarité |
| 1 000,00 € | SECOURS<br>CATHOLIQUE                                                             | Accès aux droits et développement par<br>l'accompagnement alimentaire                                                              |
| 1 000,00 € | La Ligue de<br>l'Enseignement –<br>Fédération des Œuvres<br>Laïques de Martinique | Colo apprenante Nord 2023                                                                                                          |
| 2 000,00 € | Association Solidaire<br>des Étudiants de la<br>Martinique                        | Épicerie Solidaire des étudiants                                                                                                   |
| 4 000,00 € | Association<br>Fond 'Action Rivière<br>L'Or                                       | Projets innovants accompagnement des familles                                                                                      |

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Décision n° BC-01-2024-005 – Attribution de subventions au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité.

### Décide,

### Article 1:

D'attribuer les subventions suivantes au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) :

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

| Avis de la Commission<br>mixte Subvention<br>Finances- | Bénéficiaire                                             | Intitulé du projet                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 000,00 €                                             | CEMEA                                                    | Bel'Age Ansam                                                                                                                             |
| 3 000,00 €                                             | DIFE                                                     | Brennen Kow Epi Difé                                                                                                                      |
| 7 006,30 €                                             | ENTRAIDE MONTJOLY                                        | Préserver et développer<br>l'autonomie des personnes âgées<br>de 60 ans et plus pour rendre la<br>société martiniquaise plus<br>inclusive |
| 2 900,00 €                                             | HAPPY SILVERS                                            | Silvers artistes                                                                                                                          |
| 3 990,00 €                                             | HAPPY SILVERS                                            | Ti Gran Moun TV                                                                                                                           |
| 1 000,00 €                                             | "PAPIN DUSSAUT<br>FLEURY                                 | Vivre sereinement sa retraite                                                                                                             |
| 20 000,00 €                                            | SPORT EQUILIBRE                                          | Bien vieillir – Des séniors en<br>forme et en santé dans le Nord                                                                          |
| 4 000,00 €                                             | LE DOMAINE<br>ALTERNATIF ET<br>SOLIDAIRE DE LA<br>CHABET | Du jardin à l'assiette : Prendre<br>soin de sa santé                                                                                      |

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Décision n° BC-01-2024-006 – Refus d'attribution de subventions au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Décide,

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié executoire

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Article 1:

De refuser l'attribution des subventions suivantes au titre de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

| Porteur du projet                                                         | Intitulé du projet                                                                                                                                         | Coût total du<br>projet | Financemen<br>demandé |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| SPORT EQUILIBRE                                                           | Pass sport santé CPS Nord Caraïbe                                                                                                                          | 15 900,00€              | 15 000,00€            |
| ASSOCIATION POUR LE<br>DEVELOPPEMENT DES<br>COMPETENCES ET DES<br>TALENTS | L'atelier Ti Lab                                                                                                                                           | 20 400,00€              | 800,00€               |
| ASSOCIATION POUR LE<br>DEVELOPPEMENT DES<br>COMPETENCES ET DES<br>TALENTS | Citizen Game                                                                                                                                               | 21 100,00€              | 1 000,00€             |
| ASSOCIATION POUR LE<br>DEVELOPPEMENT DES<br>COMPETENCES ET DES<br>TALENTS | Tout Moun sé Moun                                                                                                                                          | 21 000,00€              | 1 000,00€             |
| ASSOCIATION POUR LE<br>DEVELOPPEMENT DES<br>COMPETENCES ET DES<br>TALENTS | Mots pour Maux                                                                                                                                             | 18 300,00€              | 1 000,00€             |
| ACCOMPE DUC                                                               | Conférence débat sur le<br>harcèlement                                                                                                                     | 9 502,00€               | 150,00€               |
| CAISSE DES ECOLES DU<br>ROBERT                                            | Accompagnement de la Caisse des<br>écoles du Robert à la suite des<br>difficultés économiques rencontrées<br>pour le maintien de l'offre d'accueil<br>ALSH | 65 000,00€              | 10 000,00€            |
| CEMEA                                                                     | Le socio culturel au service de<br>l'insertion et de la lutte contre<br>l'illettrisme                                                                      | 63 860,00€              | 5 460,00€             |
| CEMEA                                                                     | Festival Bamboula Bwabwa et marionnette                                                                                                                    | 48 500,00€              | 8 000,00€             |
| PLANET A TI MOUN                                                          | Pâques littéraire sur l'eau                                                                                                                                | 5 580,00€               | 1 000,00€             |
| PLANET A TI MOUN                                                          | Devenir un artiste                                                                                                                                         | 5 019,00€               | 879,00€               |
| FOYER DES JEUNES<br>TRAVAILLEURS : LA<br>RUCHE                            | Coordination du dispositif<br>promeneur du net                                                                                                             | 50 180,00€              | 2 300,00€             |
| ALE VIRE MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS                                  | Fonctionnement                                                                                                                                             | 88 020,00€              | 4 600,00€             |
| NATUREL FUZION                                                            | Programme de l'année 2023                                                                                                                                  | 35 315,00€              | 15 000,00€            |
| ALE VIRE MARTINIQUE,<br>TERRES D'AVENIRS                                  | An nou viré – An nou rété PARIS                                                                                                                            | 61 000€                 | 1 000,00€             |
| LA CROIX ROUGE                                                            | Dispositif motorisé de liaison                                                                                                                             | 222 759,00€             | 16 147,00€            |
| MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                  | Des images et des mots pour prévenir les conduites à risque chez les jeunes : Élaboration d'une expérience de sensibilisation au numérique interactive     | 200 000,00€             | 12 500,00€            |
| MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                  | La semaine de l'engagement                                                                                                                                 | 80 500,00€              | 5 000,00€             |
| LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES            | Atelier de lecture « Pawol an ba fey »                                                                                                                     | 35 620,00€              | 1 500,00€             |
| MARTINIQUE ANIMATION<br>DEVELOPPEMENT ET<br>INNOVATION                    | An balan ba gran moun                                                                                                                                      | 23 500,00€              | 3 000,00€             |
| EDUCARIB MARTINIQUE                                                       | Dispositif de sensibilisation aux opportunités d'études dans la caraïbe                                                                                    | 54 000,00€              | 7 500,00€             |

Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

| HUMA(i)N (Re) SOURCE                                                              | Gadé Douvan                                                                                                                                | 57 800,00€    | 3 000,00€  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|
| TENNIS CLUB LORRAIN                                                               | Le tennis fait le mur                                                                                                                      | 34 000,00€    | 7 000,00€  |
| ASSOCIATION DES<br>CENTRES MEDICO-<br>PSYCHO-<br>PEDAGOGIQUES DE LA<br>MARTINIQUE | Créer et renforcer l'observatoire de<br>la parentalité de Martinique pour<br>mieux accompagner les familles et<br>ceux qui les soutiennent | 390 504,00€   | 7 810,00€  |
| MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                          | La caravane de l'unité                                                                                                                     | 95 000,00€    | 5 000,00€  |
| MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                          | Santé nutrition sport                                                                                                                      | 135 500,00€   | 10 000,00€ |
| MADIN JEUNES<br>AMBITION                                                          | Jeunesse active de Martinique de<br>2000 à aujourd'hui                                                                                     | 65 000,00€    | 5 000,00€  |
| SIAO                                                                              | Contribuer à la mise à l'abri des<br>familles qui se retrouvent sans<br>domicile et assurer leur transport<br>vers le lieu d'hébergement   | 785 500,00€   | 5 000,00€  |
| LE TI SAMARITAIN                                                                  | Kangourou Link                                                                                                                             | 454 583,00€   | 15 000,00€ |
| ASSOCIATION INES                                                                  | Fanmiy – Les Kaz à INES                                                                                                                    | 162 340,00€   | 3 400,00€  |
| CECEDILLE                                                                         | Point Accueil Écoute Jeunes et de<br>la Famille                                                                                            | 80 800,00€    | 10 000,00€ |
| FAMILLE RURALE<br>Fédération de Martinique                                        | H comme HORIZONS                                                                                                                           | 101 667,00€   | 2 000,00€  |
| FJT « LES CYCAS »                                                                 | Hébergement, restauration et accompagnement socio-<br>professionnel des jeunes entre 16 et 30 ans                                          | 1 261 500,00€ | 35 000,00€ |
| LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES                    | Secours, Citoyenneté,<br>environnement : « L'affaire de<br>tous »                                                                          | 11 495,00€    | 500,00€    |
| LIGUE DE<br>L'ENSEIGNEMENT<br>FEDERATION DES<br>ŒUVRES LAÏQUES                    | La violence sous toutes ses formes : On en parle                                                                                           | 4 631,00€     | 200,00€    |
| KAZALYANN                                                                         | La jwé-mobile                                                                                                                              | 60 000,00€    | 5 000,00€  |
| DAMAZIE- EDMOND<br>Charles                                                        | En jeux CPS                                                                                                                                | 18 799,00€    | 1 000,00€  |
| SPORT EQUILIBRE                                                                   | Diverty Sport Art et Loisirs                                                                                                               | 149 000,00€   | 20 000,00€ |
| LA CROIX ROUGE                                                                    | Croix Rouge sur roues pour<br>l'accompagnement vers l'inclusion                                                                            | 89 604,00€    | 10 800,00€ |
| HUMA(i)N (Re) SOURCE                                                              | Sen Loran Vilaj Peyi                                                                                                                       | 70 840,00€    | 5 000,00€  |
| SPORT EQUILIBRE                                                                   | Jenès robè                                                                                                                                 | 128 000,00€   | 8 000,000  |
| RESEAU LILAS, Les<br>indépendantes Libres<br>Alignées et Solidaires               | Accompagnement 360°à la création d'entreprises                                                                                             | 66 500,00€    | 5 000,00€  |
| SPORT EQUILIBRE                                                                   | Club d'activités de juillet (enfants)                                                                                                      | 30 000,00€    | 3 000,00€  |
| SPORT EQUILIBRE                                                                   | Club d'activités de juillet (ados)                                                                                                         | 60 000,00€    | 5 000,00€  |
| DIFE                                                                              | Pass santé Difé                                                                                                                            | 145 279,00€   | 5 200,00€  |
| ASSOCIATION AGIR<br>SANS VOIR                                                     | L'inclusion sociale au travers des<br>médias, un vrai projet humain                                                                        | 42 045,00€    | 2 000,00€  |

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire 972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

| ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR L'ACCESSIBILITE AUX SPORTS, A LA CULTURE AUX LOISIRS ET A L'INSERTION | Jeunesse active                    | 17 668,00€ | 5 100,00€ |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|-----------|
| COLLECTIF EPICERIES<br>SOLIDAIRES DE<br>MARTINIQUE                                                   | L'Éclosion de talents multicolores | 51 250,00€ | 3 000,00€ |

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne. de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant: 00

Décision n° BC-01-2024-007 - Refus d'attribution de subvention à l'association ISEN ROBOTIQUE - ENR - LAB.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité. Décide,

### Article 1:

De refuser l'attribution de la subvention d'un montant de 150.000 euros sollicitée par l'association ISEN-ROBOTIQUE-ENR-LAB pour le projet « Insertion et Liannage par le numérique ».

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne. de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant: 00

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Décision n° BC-01-2024-008 - Refus d'attribution de subvention à DREAM MASTER.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Décide,

### Article 1:

De refuser l'attribution de la subvention de 30.000,00 euros sollicitée par DREAM MASTER pour le projet « Kontan Wè Zot – le pays a du talent » pour le motif évoqué par la commission susmentionnée.

### Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Le PRÉSIDENT passe à l'examen du point 5.

## POINT 6 – PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2024 DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION.

### Direction Générale Adjointe Ressources

Direction Opérations Financières et Subventions aux Tiers

Rapporteur : Monsieur Germain DUTON assisté de Madame Christiane JOSEPH.

Cadre législatif :

Le Contrat de rivière est un outil de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques régis par la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004, relative aux contrats de rivière et de baie.

Comme tout contrat de milieux, il vise à répondre aux orientations du SDAGE à l'échelon local et de surcroît aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau d'octobre 2000 qui fixe l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau à l'horizon 2027.

En Martinique, le SDAGE 2022-2027 et son programme pluriannuel de mesures ont été approuvés par l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022.

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

### Contexte:

### <u>Définition</u>:

Le Contrat de rivière du Galion est un outil partenarial dont l'objectif principal est de réaliser des actions en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la restauration des milieux aquatiques, sur une durée opérationnelle de 5 ans, renouvelable une fois.

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est la structure porteuse de cet outil de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques depuis le 24 avril 2009.

La coordination, l'animation, la gestion administrative et le suivi technique du Contrat de rivière du Galion sont assurés par la Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière qui est affectée au sein du Service Grand Cycle de l'Eau (SGCE) de CAP Nord Martinique.

### Descriptif:

L'élaboration du Contrat de rivière du Galion s'est donc déroulée sur une dizaine d'années. (Cf. en annexe le portage du Contrat de rivière du Galion par CAP Nord Martinique).

En mai 2017, a démarré la phase de la réalisation opérationnelle du programme d'actions du Contrat de rivière du Galion, pour une durée de 5 ans.

Le programme d'actions du Contrat de rivière du Galion a pour enjeux majeurs la reconquête de la quantité des eaux, l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des écosystèmes de son bassin versant.

Il est décliné en 66 actions portées par une trentaine de maîtres d'ouvrage. Le montant prévisionnel du programme d'actions estimé en 2015, s'élevait à 9 573 500 € HT.

À titre indicatif, CAP Nord Martinique est maître d'ouvrage de 25 actions de ce programme.

D'une manière générale, une source de financement a été identifiée pour toutes les actions du contrat. Les aides financières pressenties sont à solliciter auprès de l'ODE, la CTM, le FEDER, autres...

### État d'avancement opérationnel :

Le mois de mai 2022 marque la fin de la 5<sup>ème</sup> année de la réalisation du programme d'actions du Contrat de rivière du Galion.

Le dernier état d'avancement du programme d'actions établi en juillet 2021, est le suivant :

| Années                             | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Nbre d'actions à débuter par année | 42      | 16      | 04      | 02      |
| Nbre d'actions achevées            | 04      | 06      | 07      | 12      |
| Nbre d'actions en cours            | 24      | 28      | 28      | 28      |
| Nbre d'actions non activées        | 14      | 24      | 27      | 26      |
| Total actions du Contrat           | 42      | 58      | 62      | 64      |

À la fin de la première période des 5 années du Contrat de rivière, nombreuses sont les actions en cours et voire non débutées (82%).

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executo

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

À ce stade, CAP Nord Martinique structure porteuse, pour garantir la continuité du portage du Contrat de rivière du Galion, devrait mener les activités essentielles visant à :

- Dresser le bilan final du Contrat en termes d'exécution des opérations, des dépenses réalisées par rapport au montant prévisionnel de 9 573 500 €uros, d'aides financières accordées aux maîtres d'ouvrages ;

- Déterminer la portée environnementale des actions réalisées, sur la ressource en eau et les milieux aquatiques afférents à la rivière du Galion ;

- Évaluer l'efficacité coût / bénéfice environnemental des actions ;

- Identifier les facteurs qui n'ont pas permis de réaliser le programme d'actions dans sa globalité ;

 Mettre à jour le diagnostic des enjeux et problématiques du bassin versant de la rivière du Galion, en vue de procéder à une actualisation de l'évolution potentielle des usages et besoins durant les 5 années de la phase opérationnelle du Contrat;

- Identifier l'opportunité de proroger la démarche de territoire du Galion vers un Contrat de rivière 2 en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau & de la restauration et valorisation des milieux aquatiques :

- Remobiliser le réseau d'acteurs engagés autour de la démarche (les membres du comité de rivière, les signataires, les partenaires institutionnels, techniques et financiers, les usagers) ;

- Définir éventuellement en 2024-2025, le programme d'actions du Contrat de rivière 2 du Galion.

Ces activités précitées relèvent de missions d'un poste de chargé de projet du Contrat de rivière du Galion.

### Problématique :

Sur l'aspect environnemental, l'état des lieux des masses d'eau du bassin hydrographique de la Martinique réalisé en 2019, a mis en exergue pour la masse d'eau cours d'eau FRJR106 Galion, le Risque de Non-Atteinte des Objectifs d'État (RNAOE) à l'horizon 2027 pour l'état écologique sans Chlordécone et au-delà de l'horizon 2039 pour l'État écologique avec Chlordécone.

Les pressions et les substances sur la masse d'eau mises en cause sont d'origines agricoles, phytosanitaires, assainissement non collectif (ANC), prélèvements pour l'irrigation, hydromorphologiques.

Pour faire face à la dégradation de la qualité de la masse d'eau Galion, le développement de l'outil « Contrat de rivière du Galion » demeure important et nécessaire.

En ce qui concerne le portage du dispositif « Contrat de rivière du Galion », l'Office De l'Eau Martinique (ODE) a notifié des observations, points d'alerte à CAP Nord Martinique.

Il est à souligner qu'un contrat de milieu, pour la réussite de la démarche de territoire, doit être en présence d'un binôme fort, composé d'un Élu engagé et d'un chargé de projet en charge de la planification et du pilotage de l'animation et de la coordination du dispositif.

Les points observés par l'ODE concernaient :

- La baisse constatée de la mobilisation des acteurs et partenaires du Contrat de rivière du Galion, du fait entre autres, de la nette diminution d'organisation de réunions essentielles au suivi de la démarche (réunions du Bureau restreint, plénières du Comité de rivière, Cotech) ;
- L'insuffisance de mise en œuvre du plan de communication, outil essentiel et incontournable pour faire vivre la démarche auprès des riverains de la rivière, des administrés des quatre Communes concernées, des scolaires et du grand public (information, communication, sensibilisation) ;
- Le manque de transmission de certains justificatifs comptables pour permettre d'instruire par ses services, le solde des subventions accordées ;

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

- Le constat fait de l'absence d'un Animateur, tel qu'il se doit pour piloter le dispositif.

C'est dans ce cadre que l'ODE a proposé d'apporter son appui à la mise en œuvre du Contrat de rivière du Galion et de participer financièrement au travers d'une convention de partenariat pluriannuelle, établie entre l'ODE et CAP Nord Martinique, structure porteuse du dispositif. Plus précisément, la convention aura pour objet de définir les objectifs et les types d'actions à conduire conjointement entre l'ODE et CAP Nord Martinique pour la période 2024-2026 dans le cadre du Contrat de rivière du Galion.

Il s'agira d'établir les conditions d'exécution et de financement du partenariat pour la réalisation et l'accompagnement des actions du Contrat Rivière du Galion.

L'objectif est de poursuivre la reconquête qualitative des eaux et des écosystèmes du bassin versant de la rivière Galion, et de conforter la connaissance, l'information et la sensibilisation sur toute l'aire du Contrat rivière du Galion.

L'ODE contribuera financièrement et participera à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Il n'attendra aucune contrepartie directe de la subvention versée.

Durant la période 2024-2026, chaque année, un programme d'actions prévisionnel annuel des opérations sera établi conjointement par les Partenaires.

Pour l'année N, il sera annexé (Annexe 1) à la convention de partenariat et sera défini pour les années suivantes par voie d'avenant. Cette programmation fera l'objet d'une délibération préalable au Conseil d'Administration de l'ODE.

# Proposition:

Au regard de ces éléments, CAP Nord Martinique structure porteuse, doit veiller à la pérennisation de la Cellule spécifique d'animation et de gestion du Contrat de rivière du Galion, et la doter de moyens en ingénierie en adéquation avec les missions et les activités à mener.

Au titre de plan d'actions pour l'année 2024, l'action principale sera l'animation et la gestion du Contrat de rivière du Galion qui doit passer par une étape importante et incontournable, à savoir le recrutement d'un Chargé de projet du Contrat de rivière du Galion.

Aussi, le Conseil Communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2023 a, par délibération n°CC-09-2023-225 validé la création du poste du « Chargé de projet contrat de rivière du Galion ».

La mission générale de ce poste sera de concourir à décliner les politiques publiques définies dans le dispositif du Contrat de rivière du Galion, en réalisant les actions, les opérations et les activités requises. Plus précisément cela consistera à :

- Planifier, conduire et coordonner l'ingénierie de projets et d'opérations ;
- Gérer les moyens et ressources pour la mise en œuvre du projet ;
- Piloter et animer le plan de communication du Contrat de rivière du Galion ;
- Assurer une veille prospective.

Ce type de poste en temps normal est subventionné par l'ODE à hauteur de 50 % (plafond de 100 000 € TTC). L'ODE propose désormais une contractualisation par le biais d'une convention de partenariat pluriannuelle.

 AR-Prefecture de La Martinique
 Acte certifie executoire

 972-200041788-20240625-5-DE
 Réception par le Préfet : 25-06-2024

 Publication le : 25-06-2024

Conformément au budget prévisionnel pour la rémunération annuelle d'un poste de chargé de mission de catégorie A, filière technique (ingénieur territorial), l'ODE contribuera financièrement au programme à hauteur de 50% de la dépense prévisionnelle, soit pour le montant de 25 000,00€ TTC. Le plan de financement du montant prévisionnel est le suivant :

| Financeurs          | Taux de financement | Montant du<br>financement en € |
|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| ODE                 | 50 %                | 25 000 €                       |
| CAP Nord Martinique | 50 %                | 25 000 €                       |
| Total               | 100 %               | 50 000 €                       |

Il est à souligner que pour mener les activités du Contrat de rivière et évaluer la pertinence de proroger le dispositif en un contrat de rivière 2, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour conseil et appui sera nécessaire.

Si les conditions précitées ne peuvent être autorisées pour garantir la continuité des activités à réaliser, CAP Nord Martinique ne pourra pas poursuivre le portage du Contrat de rivière du Galion en tant que structure porteuse.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique au niveau du programme d'actions du Contrat de rivière, est maître d'ouvrage de 25 actions et est aussi identifiée comme financeurs d'autres actions. Elle doit continuer à mettre en œuvre l'exécution des opérations qui la concerne quelle que soit la décision sur le portage du dispositif.

# Avis de la Commission :

Les Élus de la Commission sectorielle mixte Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'eau – Eau & Assainissement réunis le 27 juin 2023 ont émis les avis suivants :

- Favorable sur la poursuite du portage du Contrat de rivière du Galion par l'EPCI ;
- Favorable sur la convention de partenariat pluriannuelle 2024-2026 entre CAP Nord Martinique et l'ODE, portant sur les conditions d'exécution et de financement du partenariat pour la réalisation et l'accompagnement des actions du Contrat Rivière du Galion ;
- Favorable sur la création de poste et le recrutement à très court terme d'un chargé de projet du Contrat de rivière du Galion pour développer le plan d'action 2024 et ceux des années suivantes selon la convention de partenariat entre CAP Nord Martinique et l'ODE;
- Favorable sur le plan de financement du plan d'actions 2024 :

| Financeurs          | Taux de financement | Montant du<br>financement en € |
|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| ODE                 | 50 %                | 25 000 €                       |
| CAP Nord Martinique | 50 %                | 25 000 €                       |
| Total               | 100 %               | 50 000 €                       |

Les Élus de la commission mixte Subvention- Finances réunis le 04 octobre 2023 ont émis un avis favorable sur le plan de financement du plan d'action ci-dessus.

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

# Décision à prendre :

Les Élus du Bureau Communautaire sont appelés à :

- Approuver le plan de financement du plan d'action ci-dessus ;
- Autoriser le Président à poursuivre et passer tous les actes utiles pour la réalisation de l'opération

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifié exécutoire Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

## Annexe:

# LE PORTAGE DU CONTRAT DE RIVIERE DU GALION PAR CAP NORD MARTINIQUE

CAP Nord Martinique soucieuse de la préservation des milieux aquatiques et consciente de la raréfaction progressive de l'eau, a décidé le 24 avril 2009, de s'impliquer pleinement dans une démarche volontaire et partenariale en devenant la nouvelle structure porteuse du 1er contrat de rivière de Martinique, intitulé « Contrat de rivière du Galion ».

#### 1 - Définition

Le Contrat de rivière du Galion est un outil partenarial dont l'objectif principal est de réaliser des actions en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la restauration des milieux aquatiques, sur une durée opérationnelle de 5 ans, renouvelable une fois.

La gouvernance de ce dispositif est le Comité de rivière du Galion, créé par arrêté préfectoral n°07-3906 en date du 3 décembre 2007, modifié le 3 avril 2015 (arrêté préfectoral n°2015093-0002).

Les 36 membres du comité sont des représentants des collectivités territoriales, de l'État, des administrations, de chambres consulaires, d'organisations professionnelles & usagers du bassin versant du Galion, des experts qualifiés & des établissements publics.

Depuis septembre 2014, la présidence du Comité de rivière du Galion est assurée par Monsieur Christian PALIN, adjoint au maire de La Trinité et conseiller communautaire.

La coordination, la gestion administrative et le suivi technique du Contrat de rivière du Galion sont assurées par la Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière qui est affectée au sein du Service Grand Cycle de l'Eau (SGCE) de CAP Nord Martinique.

## 2 - Cadre législatif

Le Contrat de rivière est un outil de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques régit par la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004, relative aux contrats de rivière et de baie.

Comme tout contrat de milieux, il vise à répondre aux orientations du SDAGE à l'échelon local et de surcroît aux objectifs de la directive cadre sur l'eau d'octobre 2000 qui fixe l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau à l'horizon 2027. En Martinique, le SDAGE 2022-2027 et son programme pluriannuel de mesures ont été approuvés par l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022.

## 3 - Contexte

Le contrat de Rivière du Galion a émané en 2004, d'une volonté des acteurs locaux tels que agriculteurs, industriels, gestionnaires de production d'eau potable, riverains, pouvoirs publics (Exploitation agricole du Galion, Usine du Galion, Gravillonord, SMITOM, Syndicat des Communes du Nord Atlantique, Chambre agriculture de Martinique, Sous-Préfecture de Trinité, etc.).

L'objectif initial était d'apporter une réflexion et des solutions, sur le moyen et le long terme, à l'urgence liée aux manques d'approvisionnement en eau après les forts étiages des carêmes de 2001 & 2003.

Le bassin versant de la rivière du Galion a une superficie de 44,5 Km<sup>2</sup>.

La rivière du Galion, d'un linéaire de 22 km, possède 3 affluents, le Petit Galion, la Tracée, et la Digue.

Les 4 communes du territoire d'action du Contrat de rivière du Galion sont : le Gros-Morne, le Robert, Sainte-Marie et La Trinité. CAP Nord Martinique et ces quatre communes sont membres du Comité de rivière.

L'élaboration du premier contrat de rivière s'est donc déroulée sur une dizaine d'années.

Cette période a été marquée par un temps d'arrêt en 2007, lorsque le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA), alors première structure porteuse du contrat de rivière, s'est trouvé confrontée à un manque d'effectif, pour assurer le pilotage du dispositif.

#### 4 - Actions réalisées

1ère phase : Élaboration du programme d'actions du Contrat de rivière du Galion

En avril 2009, la CCNM, aujourd'hui CAP Nord Martinique, est devenue la nouvelle structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion et a recruté une chargée de mission en octobre de la même année, pour animer et coordonner le dispositif. Elle a ainsi organisé la mise en place du Comité de Rivière du Galion le 16 avril 2010. Depuis, elle s'est attachée à réunir chaque année les 36 membres du Comité de rivière du Galion afin de leur permettre de valider les différentes étapes de l'élaboration du contrat de rivière jusqu'en 2015, lors de la 1ère phase.

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Les diverses étapes de co-construction du programme d'actions du Contrat de rivière du Galion ont consisté à :

#### 2011:

- Mise à jour de l'état des lieux du bassin versant de la rivière du Galion.

#### 2012-2015:

- Réalisation de 7 études complémentaires pour établir le diagnostic partagé de la rivière et de son bassin versant (activités, usages et besoins de la ressource en eau, états des lieux des milieux aquatiques)
  - ✓ Ec1. Recensement des pressions ayant une incidence sur la qualité des milieux aquatiques.
  - ✓ Ec2. Diagnostic de la qualité des eaux du bassin versant par l'analyse et l'interprétation des différentes sources de données disponibles
  - √ Ec3. Inventaires hydro biologiques au niveau des principaux obstacles à la continuité
  - ✓ Ec4. Étude globale mettant en évidence le fonctionnement physique des cours d'eau du bassin versant du Galion et définition d'un plan de gestion
  - ✓ Ec5. Étude d'instrumentation hydrométrique du bassin versant.
  - ✓ Ec6. Améliorer la connaissance de la qualité des eaux du milieu récepteur & diagnostic et détermination des besoins en protection / restauration des mangroves et des forêts marécageuses du Galion
  - ✓ Ec7. Études sociologiques sur le rapport à l'eau et aux milieux aquatiques dans le cadre du Contrat de rivière du Galion en Martinique.

### 2013:

- Mise en place de la concertation par le biais de 6 ateliers thématiques en vue d'établir le réseau d'acteurs autour des enjeux de la rivière du Galion et de préfigurer les premières actions à inscrire au programme en faveur de la préservation et la restauration de la ressource et des milieux aquatiques,
- Conception et approbation du logo identitaire du Contrat de Rivière du Galion.

## 2014:

Rédaction de la première version du programme d'actions du Contrat de Rivière du Galion avec 76 actions préidentifiées

Définition du plan de communication du Contrat de rivière du Galion.

## 2015:

- Réalisation de l'étape dite « portage des actions » auprès des maîtres d'ouvrages publics, privés potentiellement identifiés, pour participer à l'exécution de la phase opérationnelle du Contrat de Rivière,
- Validation du programme d'actions par le Comité de rivière du Galion le 7 octobre, comprenant 5 orientations déclinées en 15 objectifs et 66 fiches action descriptives (nature des actions ou travaux, objectif environnemental, maître d'ouvrage, calendrier de phasage, estimatif des dépenses, financement prévisionnel, partenariat technique, ...),
- Saisine du Comité de bassin de Martinique, le 15 octobre, pour présentation du dossier définitif du Contrat de rivière.

## 216:

- Avis favorable sur l'Agrément du Contrat de rivière du Galion par le Comité de bassin de Martinique le 12 avril,
- Signature du Contrat de rivière du Galion, le 15 décembre, par 48 parties prenantes, publiques et privées, s'engageant à la bonne exécution des 66 actions du programme.

# 2ême ph se : Réalisation opérationnelle du programme d'actions du Contrat

En 2017, la 2<sup>ème</sup> phase du Contrat de rivière du Galion a démarré le 17 mai, par le lancement en plénière du Comité de rivière du Galion, de la réalisation opérationnelle du programme d'actions, pour une durée de 5 ans.

Le programme d'actions du Contrat de rivière du Galion a pour enjeu majeur la reconquête de la quantité des eaux, et aussi l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des écosystèmes de son bassin versant. Les actions visent à répondre à 5 enjeux identifiés qui sont les suiva ts :

- « Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eau » ;
- « Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galio » ;
- « Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondatio » ;

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

 « Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatique»;

« Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance ».

Décliné en 66 actions, le montant prévisionnel du programme d'actions estimé en 2015, s'élève à 9 573 500 € HT. CAP Nord est maître d'ouvrage de 25 actions du programme dont le montant estimatif prévisionnel s'élève à 4 489 000 € HT sur les 5 ans.

D'une manière générale, une source de financement a été identifiée pour toutes les actions du contrat. Pour CAP Nord, les aides financières pressenties sont à solliciter auprès de l'ODE, la CTM, le FEDER, autres... de telle sorte que la probable participation sur ses fonds propres est estimée en 2015 à hauteur de 30 % du montant prévisionnel sur les 5 ans.

Durant les trois premières années de la phase opérationnelle du Contrat de rivière, les activités assurées par la Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière ont principalement été axées sur l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (MO) du Contrat de rivière, sur les aspects financiers et techniques pour le démarrage des actions/opérations. En effet, le déclenchement des actions repose sur la volonté et l'engagement des dépenses des maîtres d'ouvrage porteurs des actions pour la grande majorité, externes à la Cellule d'animation (services techniques opérationnels ou supports de CAP Nord, partenaires signataires publics ou privés externes).

Ainsi les activités de Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière ont consist à :

Établir et suivre chaque année, la programmation des actions du Contrat

- Mettre en place, quand cela s'avère nécessaire, les comités techniques des actions pour réunir les partenaires entre eux (maîtres d'ouvrage, partenaires techniques et/ou financie s) ;
- Collecter les données de l'état de réalisation des actions (modalités administratives, exécutions techniques) auprès de chaque maître d'ouvrage, aux fins de renseigner les indicateurs de suivi de l'avancement des acti ns ;
- Établir les bilans annuels d'activi és ;
- Organiser la mise en place des séances de travail du Conseil Scientifique des Contrats de Milieux de Martinique (CSCMM) et tenir son secrétariat en collaboration avec les chargés d'animation des autres contrats de milieux portés par la CACEM et l'Espace Sud.

L'objectif souhaité à atteindre était de dresser un bilan annuellement sur l'avancement des actions. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage porteurs des actions, sur les aspects financiers et techniques était donc privilégier. Une campagne de remontée des données de réalisations des actions a été menée auprès des maîtres d'ouvrage chaque année, par le biais de :

- Envoi de courriers rappelant les actions à débuter en fonction du calendrier de phasage du Contrat de rivière du Gal on :
- Envoi de courriers relances pour la remontée des données d'exécution des acti ns ;
- Envoi de mailing joignant les tableaux de suivi de réalisation par action à retourner renseignés à la Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière.

Cependant, le constat a été fait du peu de retour des données de réalisation des actions par les maîtres d'ouvrage de telle sorte qu'il était difficile d'établir des bilans annuels significatifs de l'état d'avance de la réalisation des actions en vue d'en faire une présentation aux membres du Comité de rivière du Galion.

C'est pour cette raison que sur les trois premières années de la phase opérationnelle du Contrat de rivière, une seule plénière du Comité de rivière a été tenue en 2019.

Pour ce qui concerne la 4<sup>ème</sup> année du Contrat de rivière du Galion, débutant en mai 2020, la pandémie COVID-19 a engendré des contraintes sanitaires, sans compter les confinements successifs, qui ont fait obligation de reporter l'organisation d'une plénière du Comité de rivière.

L'état de la réalisation des actions du Contrat de rivière se comptabilise en juillet 2021, de la manière suiva te :

| Années                                | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Nbre d'actions à débuter par<br>année | 42      | 16      | 04      | 02      |
| Nbre d'actions achevées               | 04      | 06      | 07      | 12      |
| Nbre d'actions en cours               | 24      | 28      | 28      | 28      |
| Nbre d'actions non activées           | 14      | 24      | 27      | 26      |
| Total actions du Contrat              | 42      | 58      | 62      | 64      |

Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

## 5 - Actions restant à réaliser

À la fin de la première période des 5 années du Contrat de rivière (mai 2022), nombreuses sont les actions en cours et voire non débutées (82%). À ce stade, CAP Nord Martinique structure porteuse, pour garantir la continuité du portage du Contrat de rivière du Galion, doit veiller à se doter de l'ingénierie en adéquation p ur :

 - Dresser le bilan final du Contrat en termes d'exécution des opérations, de dépenses réalisées par rapport au montant prévisionnel de 9 573 500 €uros, d'aides financières accordées aux maîtres d'ouvrage

- Déterminer la portée environnementale des actions réalisées, sur la ressource en eau et les milieux aquatiques afférents à la rivière du Galion
- Évaluer l'efficacité coût bénéfice environnemental des acti ns ;

- Identifier les facteurs qui n'ont pas permis de réaliser le programme d'actions dans sa global té ;

- Mettre à jour le diagnostic des enjeux et problématiques du bassin versant de la rivière du Galion, en vue de procéder à une actualisation de l'évolution potentielle des usages et besoins durant les 5 années de la phase opérationnelle du Cont at;
- Identifier l'opportunité de renouveler la démarche de territoire du Galion vers un Contrat de rivière 2 en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau & de la restauration et valorisation des milieux aquatiq es ;

- Définir éventuellement en 2024-2025, le programme d'actions du Contrat de rivière 2 du Galion.

Le facteur incontournable pour réussir la phase opérationnelle du Contrat de rivière de Rivière du Galion est la réactivation de la dynamique impulsée avec le réseau d'acteurs lors de la phase d'élaboration du programme d'actions du Contrat. C'est-à-dire de mettre en place une plateforme d'échanges et une concertation avec les membres du comité de rivière, les signataires, les partenaires institutionnels, techniques et financiers, les usagers.

Pour ce faire, CAP Nord en qualité de structure porteuse se doit de :

- Réorganiser la Cellule d'animation de telle sorte qu'elle dispose d'un agent, en charge de planifier et de piloter l'animation et la coordination du dispositif, pour former le binôme indispensable aux contrats de milieu, à savoir un élu engagé et un animateur. Pour cette réorganisation, CAP Nord se voit obliger d'effectuer les procédures utiles et nécessaire pour la création d'un poste de chargé de projet du Contrat de rivière du Galion et le recrutement d'un ag nt ; - Lancer la procédure de marché public pour une mission d'AMO dont les prestations seront celles de conseil et d'appui à l'établissement du bilan final et à la définition des perspectives à réserver à cet outil de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques du Galion, en d'autres termes d'étudier la pertinence de proroger le contrat de rivière sur une nouvelle période de 5 ans.

En ce qui concerne le financement, d'une manière générale dans le cadre des démarches collectives de territoire, l'ODE finance à hauteur de 50% plafonné à 100 000 € TTC, la rémunération et les frais de charge du personnel en charge d'animer et de coordonner les contrats de milieux, tel serait le cas pour un poste de chargé de projet du Contrat de rivière du Galion si les conditions d'éligibilité sont bien remplies.

Dans ce cadre, l'ODE propose pour l'appui financier, une contractualisation par le biais d'une convention de partenariat pluriannuelle. Il souligne que ce type de partenariat permettrait notamment de garantir le financement par l'ODE pour une programmation annuelle d'actions par l'EPCI, structure porteuse du contrat de milieu.

Cela suppose donc que CAP Nord veille à la pérennisation de la Cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat de rivière (création de poste et recrutement d'un chargé de projet) et qu'elle la dote de moyens en ingénierie en adéquation avec les missions et activités à développer.

≈≈≈≈

# Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à débattre.

Monsieur DUTON souhaite connaître le motif de la carence constatée au niveau de la réalisation des actions préconisées, dans le cadre du programme du Contrat de rivière du Galion.

Monsieur PALIN explique qu'initialement, soixante-six actions du programme du Contrat de rivière du Galion agréées par les acteurs majeurs, devaient être achevées par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique sur les cinq dernières années du Contrat. Cependant, divers difficultés et facteurs ont entravé la réalisation complète et l'établissement de bilans annuels significatifs. Aussi, les enjeux notamment européens ont conduit l'ODE à recommander, pour la

AR-Préfecture de La Martinique Acte certifié exécutoire

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

période 2024-2026, la poursuite de la mise en œuvre du Contrat de rivière du galion en apportant, par le biais d'une convention partenariale pluriannuelle, son soutien y compris financier, que l'EPCI envisage dans cette perspective.

Pour répondre à la volonté de poursuivre le plan d'actions pour l'année 2024, le PRÉSIDENT ajoute que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a, lors de la séance du 28 septembre 2023, prévu un ajustement de l'effectif du service Grand Cycle de l'Eau désormais rattaché à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. De plus, le poste de « Chargé de projet » dédié au suivi des chantiers du Contrat de rivière du Galion bénéficiera d'un cofinancement de 50% par l'ODE. L'EPCI est par conséquent mieux armé et organisé qu'auparavant.

Les conditions de quorum étant réunies, il propose à l'Assemblée de passer au vote du point.

Décision nº BC-01-2024-009 - Approbation du plan de financement du plan d'action 2024 du Contrat de rivière du Galion.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité.

# Décide,

# Article 1:

D'approuver le plan de financement du plan d'action 2024 du Contrat de Rivière du Galion comme suit:

| Financeurs          | Taux de financement | Montant du<br>financement en € |
|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| ODE                 | 50 %                | 25 000 €                       |
| CAP Nord Martinique | 50 %                | 25 000 €                       |
| Total               | 100 %               | 50 000 €                       |

## Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Article 4:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Le PRÉSIDENT passe à l'examen du point 6.

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024 Publication le : 25-06-2024

POINT 7 – PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « TRAVAUX DE SÉCURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT DU LOTISSEMENT FROMAGER - COMMUNE DU CARBET ».

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction Opérations Financière et Subventions

Rapporteur : Monsieur Germain DUTON assisté de Madame Christiane JOSEPH

## Contexte:

À la suite des travaux de canalisation des eaux pluviales de la ravine réalisés par la mairie du Carbet en septembre 2021, le talus du poste de refoulement du Lotissement Fromager a été reprofilé et est mis sur surveillance afin d'observer sa stabilité dans le temps.

Afin de sécuriser le poste de refoulement, la protection du talus des eaux pluviales et les eaux de rejet du trop-plein du poste de refoulement, il est proposé la mise en œuvre d'une enceinte de drainage autour du poste pour évacuer les eaux pluviales.

# Problématique :

Actuellement, la clôture existante est affaissée par l'érosion du talus et le poste de refoulement n'est pas sécurisé.

poste de refoulement.







La construction d'un caniveau ouvert au pied du portail pour évacuer les eaux pluviales venant de la rampe d'accès au poste et du Lotissement Fromager.

existante avec un soubassement en béton armé pour solidifier la clôture et empêcher les eaux de pluies de pénétrer dans le

La dépose du tuyau existant pour le trop plein du poste qui est trop court qui sera remplacé par la pose d'un tuyau jusqu'au bord du talus afin d'éviter les fouilles par les eaux de rejet.

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

# Propositions:

Plan de financement :

## Dépenses :

| Travaux | 35 000,00 € |
|---------|-------------|
| Total   | 35 000,00 € |

#### Recettes:

| Total | 100% | 35 000,00€  |
|-------|------|-------------|
| ODE   | 100% | 35 000,00 € |

# Avis de la Commission :

Les membres de la Commission finances réunis le mardi 05 décembre 2023, ont émis un avis favorable.

# Décision (s) à prendre :

Les Élus du Bureau Communautaire sont appelés à :

- Approuver l'opération et le plan de financement de l'opération intitulée : « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager » ;
- Autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires relatives à la mobilisation des fonds sollicités.

#### ≈≈≈≈

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à débattre et considère que les félicitations sont tout à fait appropriées considérant que les travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager seront réalisés, sur le territoire de la Commune du Carbet, sans nécessiter de financement de la part de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

Ce point n'appelant aucune observation de l'Assemblée, il propose de passer au vote, les conditions de quorum étant réunies.

Décision n° BC-01-2024-010 – Approbation du plan de financement de l'opération « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager - Commune du Carbet ».

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

Acte certifié exécutoire

# Décide,

## Article 1:

D'approuver l'opération et le plan de financement de l'opération intitulée : « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager », comme suit :

Dépenses :

| Travaux | 35 000,00 € |
|---------|-------------|
| Total   | 35 000,00 € |

Recettes:

| ODE   | 100% | 35 000,00 € |
|-------|------|-------------|
| Total | 100% | 35 000,00€  |

# Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour: 15 Contre: 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Le PRÉSIDENT passe à l'examen du point 7.

# POINT 8 – PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE »

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction Opérations financières et subventions

Rapporteur: Monsieur Germain DUTON assisté de Madame Christiane JOSEPH.

## Contexte:

L'opération consiste en le renouvellement de 8 kilomètres de réseaux d'alimentation en eau potable. Le projet porte en priorité sur les réseaux identifiés comme vétustes selon les critères d'âge, de rendement, d'indice linéaire de perde en eau, de fréquence de casse et de rupture de l'alimentation en eau des abonnés.

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

# Les secteurs concernés sont les suivants :

- Rue Lari Déyè, Commune de Sainte-Marie.
- RD24 vers Fourniols, Commune de Sainte-Marie,
- Pré bourg, Commune du Lorrain,
- RN1 Morne Roseau, Communes du Marigot et du Lorrain,
- Chemin rural de Morne Céron, Commune du Lorrain.
- RN1 Dominante Bas, Commune du Marigot,
- Saint Aroman, Morne des Esses, Commune de Sainte-Marie,

# Problématique:

Les secteurs Bourg Le lorrain et secteur Union Sainte-Marie ont été écartés car la Collectivité a décidé de ne pas poursuivre les études de projet sur ces secteurs.

Le renouvellement et le renforcement éventuel des réseaux existants ne pourront être réalisés que dans le cadre d'une opération d'aménagement de voirie et des réseaux secs et humides. Il n'est techniquement pas possible d'envisager uniquement le renouvellement du réseau d'eau potable, du fait de l'encombrement du sous-sol.

# Objectifs recherchés et résultats escomptés :

En matière de service rendu à l'usager : Sécurisation de l'alimentation en eau potable ;

En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement : Réduction du nombre d'interventions pour réparation des fuites des fuites sur les réseaux, réduction des volumes produits et mis en distribution ;

En matière de respect des prescriptions règlementaires pour la protection de l'environnement : Réduction des volumes prélevés dans le milieu naturel ;

En matière de gestion des déchets et de maitrise de l'énergie : Réduction de la consommation d'énergie des usines de production et les stations de pompage.

# Propositions:

Plan de financement :

## Dépenses :

| Études : maitrise d'œuvre, phase travaux, diagnostic des enrobés, détection de réseaux sensibles | 225 334,30 €   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mission CSPS                                                                                     | 20 000,00 €    |
| Travaux de fourniture et de pose réseaux                                                         | 2 991 665,70 € |
| Total                                                                                            | 3 237 000,00 € |

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240625-5-DE Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

## Recettes:

| ODE   | 30%  | 971 100,00 €   |
|-------|------|----------------|
| OFB   | 35%  | 1 132 950,00 € |
| CTM   | 35%  | 1 132 950,00 € |
| Total | 100% | 3 237 000,00 € |

# Avis de la Commission :

Les membres de la Commission Finances réunis le mardi 05 décembre 2023 ont émis un avis favorable.

# Décision (s) à prendre :

Les Élus du Bureau Communautaire sont appelés à :

- Approuver l'opération et le plan de financement de l'opération intitulée : « Renouvellement de réseaux d'eau potable » ;
- Autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires relatives à la mobilisation des fonds sollicités.

#### ≈≈≈≈

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à débattre tout en appréciant l'engagement des acteurs dans le financement de ce chantier portant « Renouvellement de réseaux d'eau potable » sur le territoire de certaines Communes du périmètre communautaire.

Monsieur ISMAIN estime que ce dossier aurait dû être présenté à l'examen de la Commission Eau et Assainissement de l'EPCI.

Monsieur DUTON, Président de la Commission Finances, déclare prendre en considération l'observation de Monsieur ISMAIN.

Pour sa part, le PRÉSIDENT se dit satisfait et considère que tout Élu et abonné se réjouira du lancement de l'opération, par la délibération afférente à venir. Les conditions de quorum étant réunies, il propose de passer au vote du point.

Décision n° BC-01-2024-011 – Approbation du plan de financement de l'opération relative au «Renouvellement de réseaux d'eau potable ».

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

## Décide,

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifié exécutoire Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

# Article 1:

D'approuver l'opération et le plan de financement de l'opération intitulée : « Renouvellement de réseaux d'eau potable » comme suit :

Dépenses :

| Études : maitrise d'œuvre, phase travaux, diagnostic des enrobés, détection de réseaux sensibles | 225 334,30 €   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mission CSPS                                                                                     | 20 000,00 €    |
| Travaux de fourniture et de pose réseaux                                                         | 2 991 665,70 € |
| Total                                                                                            | 3 237 000,00 € |

Recettes:

| ODE   | 30%  | 971 100,00 €   |
|-------|------|----------------|
| OFB   | 35%  | 1 132 950,00 € |
| CTM   | 35%  | 1 132 950,00 € |
| Total | 100% | 3 237 000,00 € |

## Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant: 00

> > ~~~~

Le PRÉSIDENT exprime sa reconnaissance envers l'Assemblée pour les travaux accomplis et annonce que la fête du personnel de l'EPCI aura lieu le vendredi dix-neuf janvier à onze heures, au Domaine de l'Eden au Robert. Il souligne qu'une surprise est prévue à cette occasion et encourage la participation de tous les Élus.

Il clôt la séance à onze heures et cinquante minutes.

Fait au Marigot, le 21 janvier 2024

Président

Bruno Nestor AZERO

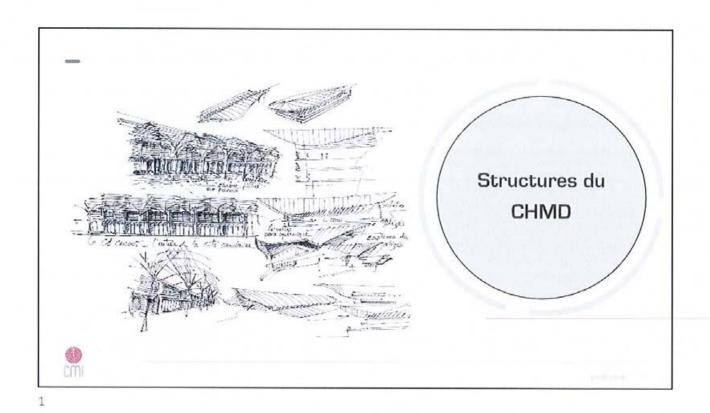
Annexes Procès-Verbal Bureau Communautaire 11 janvier 2024
Point 1 - Intervention de Stéphane BERNIAC, Directeur du centre hospitalier Maurice DESPINOY".

972-200041788-20240625-5-DE

Acte certifie executore 01/2024

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024



Structures du Pôle Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent

Filière ambulatoire
8 CMP / CATTP
1 Equipe de liaison de la MFME

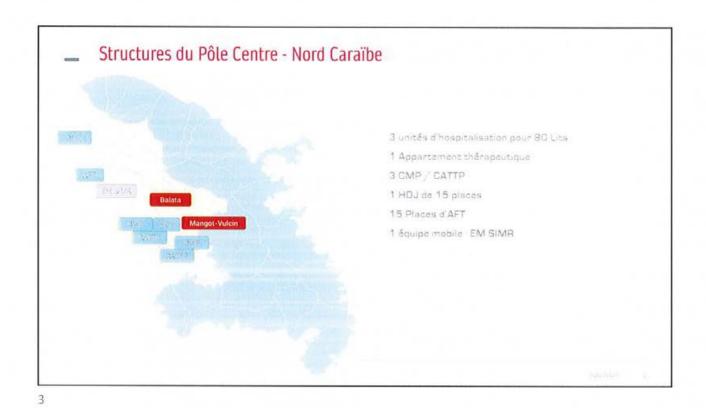
Filière Adolescent
1 Unité d'hospitalisation de 9 Lits - UHPSA
1 CSA - Centre de Soin pour Adolescent
Equipe mobile : EMA

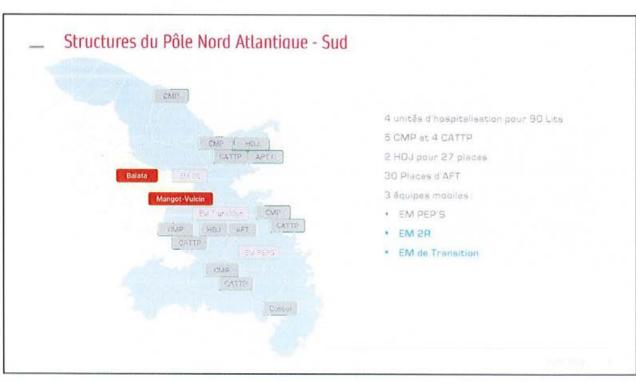
Filière Autisme
1 HDJ autisme de 15 places
Equipes mobiles EMISA

972-200041788-20240625-5-DE

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024





Acte certifie executoire
30/01/2024

Réception par le Préfet : 25-06-2024

Publication le : 25-06-2024

